

REVUE INTERNATIONALE DE CRIMINOLOGIE ET DE POLICE TECHNIQUE

CASE POSTALE 129 • GENÈVE 4 (SUISSE)

Abonnement direct
Lausanne 17

Mr. John Edgar Hoover
Director, Federal Bureau
of Investigation
United States Department
of Justice
WASHINGTON 25, DC. U.S.A.

44-24016-1799

NE PAS PLIER S.V.P.

PLEASE DO NOT BEND

assuré, la veille de l'opération, de l'identité de la patiente et de son groupe sanguin.)

M^{me} Léona S., 47 ans, était entrée en clinique pour une opération à la mâchoire. Elle fut confondue avec une septuagenaire qui devait être opérée de la vessie. L'opération eut lieu le 23 mars et c'est M. S. qui s'aperçut, en venant rendre visite à sa femme, que l'on n'avait pas touché à sa mâchoire et qu'elle se plaignait de souffrir du ventre.

Une semaine plus tard, la clinique reconnaissait qu'il y avait eu erreur et annonçait que la victime serait indemnisée.

L'ÉTAT JAPONAIS N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES BOMBES ATOMIQUES AMÉRICAINES

Tokyo, 8 décembre. — Le bombardement atomique de Hiroshima et de Nagasaki a été une violation du droit international, a estimé un tribunal de Tokyo, à l'issue d'un procès en dommages et intérêts intenté par cinq victimes du bombardement de Hiroshima. Le procès a duré huit ans.

Le juge Toshimasa Koseki a déclaré que le bombardement atomique de deux villes ouvertes était un « bombardement sans discrimination » et, comme tel, constituait une violation du droit des gens. Il a cependant rejeté la demande des plaignants en déclarant que le gouvernement japonais ne pouvait être tenu pour responsable des dommages provoqués par les bombes américaines.

Le ministre public avait soutenu que l'emploi de bombes atomiques n'avait violé aucune loi précise du droit international tel qu'il était admis en 1945.

A TRAVERS LE MONDE... DES PRISONS

LE NOUVEL AUMÔNIER DE LA PRISON DE FRESNES

Paris, 19 septembre. — Le R. P. Jacques Leclerc, Dominicain, vient d'être nommé aumônier à temps complet à Fresnes. Il y sera l'adjoint du R. P. Warner, de nationalité hollandaise, qui, exerçant également son sacerdoce dans trois prisons de Seine-et-Oise, ne pouvait consacrer tout son temps à Fresnes.

Il y a huit mois, les Pères Legouy et Joseph Jaouen avaient été relevés, par le ministre de la Justice, de leurs

fonctions dans cet établissement pénitentiaire. Ils s'étaient élevés, dans une lettre adressée à un quotidien, contre l'inégalité du sort réservé aux détenus de droit commun.

Le R. P. Leclerc, qui prendra ses nouvelles fonctions dans le courant de la semaine prochaine, était depuis dix ans aumônier des artistes.

POUR PALLIER LES DÉFICIENCES DU SYSTÈME D'ALARME À LA PRISON DE MELUN

Melun, 29 janvier. — La maison centrale de Melun était hier en état de siège. Une vaste opération de police avait en effet été organisée à la demande des autorités préfectorales et de l'administration pénitentiaire.

Dès 7 heures du matin, d'importantes forces de gendarmerie et de police cernaient les environs immédiats de la prison. On procéda bientôt à une fouille systématique de l'établissement. Cellules, ateliers, dépendances furent passés au peigne fin. L'opération avait deux objectifs:

Tout d'abord pallier les déficiences du système d'alerte en cas d'évasion. Rappelons à ce sujet que, le 20 janvier, quatre redoutables détenus s'étaient évadés à 7 heures de la prison. Or la gendarmerie ne fut prévenue officiellement qu'à 8 h. 30; il était alors pratiquement inutile d'installer des barrages, les fugitifs ayant déjà disposé d'une heure et demie pour prendre le large. Seul, le commissariat de police fut alerté dans les quelques minutes suivant l'évasion. Mais il ne disposait en cette heure matinale que de forces restreintes. Les bandits purent donc gagner Paris le plus tranquillement du monde.

D'autre part, les autorités entendaient vérifier l'état intérieur des lieux et mettre sur pied un dispositif efficace en cas de nouvelles tentatives de fuite.

La prison centrale de Melun étant considérée comme une prison modèle, la direction de l'administration pénitentiaire a fait retirer de l'établissement la semaine dernière les vingt plus dangereux pensionnaires qui sont, depuis, internés à la Santé ou à Fresnes.

SIC TRANSIT: DÉPART DES DERNIERS PRISONNIERS DE LA « CENTRALE » DE FONTEVRAULT

Saumur, 2 juillet 1963. — Fondée au XI^e siècle par un moine breton, Robert d'Arbrissel, transformée en prison par Napoléon I^{er}, la célèbre abbaye de Fontevault





minéral



eau minérale ARKINA S.A. Yverdon

Grande culture de roses fleurs coupées

*

Fernand Pougner

Route de Troinex 19

Tél. 42 25 80

*

En vente chez tous les fleuristes

«PELMEC»

Tous travaux de génie civil
Tous terrassements et démolitions

Evéquois & Burgener

Genève Téléphone 32 34 25 14, rue Doubin

Café-Restaurant de Rome

Rue Chaponnière 7

Téléphone 32 79 61

Genève

M. BULLONI

marque de nombreux plats grâce à sa bonne cuisine

s'est vidée hier de ses derniers détenus... i ont été répartis dans les diverses prisons de France.

La centrale de Fontevault avait abrité jusqu'à 2000 forçats. Sur une récente décision de M. Jean Foyer, ministre de la Justice, l'abbaye est remise dans sa totalité au ministère des Beaux Arts. Elle deviendra désormais un haut lieu touristique.

INAUGURATION DU CENTRE DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES PÉNITENTIAIRES FRANÇAIS

Strasbourg, 15 février. — M. Foyer, ministre de la Justice, a inauguré à Strasbourg le Centre national d'études et de recherches pénitentiaires en présence de M. Augello, recteur de l'Université de Strasbourg, et de nombreuses personnalités.

A cette occasion, M. Foyer a notamment déclaré :

« Il faut que disparaisse l'image du gardien de prison agitant son troussou de clés et traînant ses achenilles. Le centre que nous inaugurons doit être un centre de recherches et de formation supérieure des cadres administratifs et pénitentiaires et le personnel de nos prisons doit devenir, grâce à cette action, un personnel d'éducateurs... La science pénitentiaire doit être une science humaine destinée à rendre l'espoir et la foi à l'homme tombé. »

LE SPORT, EXCELLENT AGENT DE RELÈVEMENT

Nice, 19 décembre. — Une centaine de personnalités viennent d'assister à une partie de basketball des plus animées. Le fait ne serait pas très étonnant en lui-même si cette manifestation sportive ne s'était pas déroulée dans l'enceinte de la maison d'arrêt de Nice où un terrain de sport a été inauguré.

Après avoir admiré l'équipement parfait du nouveau stade entouré d'une piste d'athlétisme et complété de plateaux pour les lancers et les sauts, les invités, parmi lesquels on notait M. H.-G. Clouzet, descendu de sa propriété de Saint-Paul-de-Vence, assistèrent à une démonstration de basket à laquelle se livrèrent deux équipes de détenus qui s'affrontèrent sous l'arbitrage d'un moniteur de culture physique.

L'ardeur, l'équilibre physique et le fair-play des joueurs firent une profonde impression sur les assistants. Il n'est pas jusqu'aux teintes franches des installations qui cernent des gazons d'un vert brillant qui ne soient un plaisir pour

la vue. Mais il ne faut pas regarder plus loin, car ce petit coin de nature n'est pas le boulevard de la Liberté. Les minires murailles qui l'enclosent sont là pour dissiper toute illusion.

Cette réalisation, placée sous le patronage du comité d'assistance post-pénale et de probation des Alpes-Maritimes, entre dans le cadre de la réforme pénitentiaire, dont l'un des buts est de briser le cercle fatal qui fait trop souvent de la prison un institut de corruption et d'avilissement où le délinquant occasionnel risque de devenir irrécupérable pour la société.

M. René Vialatte, juge de l'application des peines, délégué à cette inauguration par le garde des Sceaux, en dégauge la signification en affirmant que l'homme qui a fauté, s'il a le devoir de supporter le châtiment, reste un être humain dont la dignité doit être sauvegardée et qui a droit à reprendre sa place dans le corps social, s'il le désire sincèrement. Le sport bien compris peut être en l'occurrence un excellent agent de relèvement.

Le nouveau stade vient s'ajouter à toute une série de mesures appliquées à Nice depuis un an, le régime de la semi-liberté par exemple. M. Vialatte a pu proclamer la réussite de cette expérience parmi une population de trois cents détenus, délinquants primaires ou petits récidivistes, qu'il n'est pas impossible de remettre dans le droit chemin.

(Le Figaro) René Rousseau.

DIPLÔMES UNIVERSITAIRES AU PÉNITENCIER

Springfield (Illinois), 3 juillet 1963. — Au pénitencier Menard, dans l'Illinois, plus de deux cents condamnés ont reçu des diplômes universitaires qui sanctionnaient les études entreprises au cours de l'année par les prisonniers studieux. On a beaucoup admiré le curieux défilé des « impétrants » revêtus, pour l'occasion, des insignes de leurs « degrés ».

LE « ROI DES PRISONS » BRITANNIQUE VOULAIT CRÉER UN « SYNDICAT DES DÉTENUS »

Londres, 18 novembre. — Malgré la pluie battante, Stanley Love, 39 ans — dont quatorze passés dans les prisons anglaises — a pris la parole dimanche après-midi à Trafalgar Square devant un auditoire d'une centaine de personnes où il pouvait reconnaître quelques anciens

LOCATION A L'OCCASION
REGIE
J. BORDIER & C^{ie}
8 VIEUX COLLÈGE
Tel 253384
ACHATS - VENTES - PRÊTS - ASSURANCES

USINOR

S. A. au capital de 540 285 375 F

Siege social et Direction générale
14, rue d'Athènes, PARIS 9^e
Services centraux et Direction commerciale
à Valenciennes

**PREMIER
PRODUCTEUR FRANÇAIS
D'ACIER**

Vente en France, Pays de la CECA
et de la zone franc par :
SOVENOR, 10, rue d'Athènes, PARIS 9^e

A l'exportation par :
SOVEDA, 18, rue de la Ville-l'Evêque,
PARIS 8^e

USINOR



La VW roule toujours
par tous les temps et tous
les chemins

Distributeur officiel pour
le Valais

GARAGE OLYMPIC

Sierre-Sion A. Antille

Ecole Alpine — Internat mixte

La Pépinière

MONTANA-CRANS 1500 m. Valais-Suisse

Programme français
Classes de la 11^e à la 6^e
Début des classes : 10 septembre
Elèves acceptés en cours d'année
Pratique des sports d'hiver
Tous renseignements sans engage-
ment

M. et Mme Diez Téléphone (027) 524 56

coléens et... des « habiles », chargés du service d'ordre et particulièrement attentifs.

L'orateur, en chapeau melon, pardessus à col de satin, légèrement appuyé sur sa canne à pommeau d'argent, s'est lancé dans un vibrant plaidoyer en faveur de l'amélioration du système pénitentiaire britannique, « le plus barbare, le plus dégradant et le plus négatif du monde entier. Je suis de ceux qui je parle, a ajouté Lowe. J'ai été en prison à Paris et à New York également. »

Le « roi des prisons » (ainsi a-t-il été surnommé), qui vient de purger une peine de dix-huit mois de prison à Hull, avait l'intention de créer un « syndicat des détenus » ou aurait pu élargir, des responsables auraient été élus ainsi qu'une direction nationale.

Devant l'opposition du ministère de l'Intérieur, Stanley Lowe a préféré mettre son « expérience » et sa popularité à la disposition de lord Stonham, président du comité pour la réforme des prisons, qui était d'ailleurs présent au « meeting » et n'était pas le dernier à applaudir les propos de l'ex-détenu philanthrope.

A TRAVERS LE MONDE... DE LA LÉGISLATION

EN FRANCE,

LE STATUT DES OBJECTEURS DE CONSCIENCE EST ADOPTÉ.

Paris, 12 décembre. — C'est chose faite, cette fois! Les objecteurs de conscience ont leur statut. Après avoir connu de longues vicissitudes parlementaires (il fut notamment repoussé trois fois par le Sénat), le projet a été adopté mercredi à main levée par les députés sous la forme que lui avait donnée le gouvernement en octobre dernier. A nouveau les communistes, les socialistes, les divers représentants du centre gauche se sont abstenus. Le statut est néanmoins beaucoup plus favorable aux objecteurs qu'il ne l'était dans sa rédaction de juillet, ensuite de la farouche intervention de M. Debré. En voici les principales dispositions:

Les jeunes gens qui, en raison de leurs convictions religieuses ou philosophiques, ne veulent pas porter les armes, peuvent être admis dans une formation civile assurant un travail d'intérêt général. Le service auquel les demandeurs sont astreints comporte des travaux d'utilité publique. Il peut revêtir un caractère périlleux. La durée

de ce service est semblable de celle du service militaire normal.

En revanche, la propagande tendant à inciter les jeunes gens à bénéficier de la loi n'est pas autorisée, et un règlement — à paraître dans les trois mois — déterminera les emplois auxquels ne pourront accéder les bénéficiaires du statut.

M. Louis Lecoin, qui fut toujours à l'avant-garde du combat en faveur des objecteurs, nous a fait part de sa relative satisfaction. « C'est un premier pas, nous a-t-il dit, qui en commandera d'autres. Le principe de l'objection a été nettement admis; c'est l'essentiel. Il nous restera à améliorer ce texte. Mais le fait que 200 députés n'ont pas voté en faveur du statut parce qu'ils le trouvaient trop restrictif nous permet d'espérer beaucoup pour l'avenir... »

LES OBJECTEURS DE CONSCIENCE SERONT-ILS POMPIERS FORESTIERS?

Paris, 24 janvier. — La commission prévue par la loi du 12 décembre 1963 créant un statut des objecteurs de conscience, s'est pour la première fois réunie. Cette commission est composée d'un président, conseiller à la Cour de cassation, de trois officiers et de trois personnalités, désignés respectivement par le ministre des Armées et le premier ministre. Elle aura à statuer sur les demandes des jeunes gens souhaitant se voir appliquer les dispositions de la nouvelle loi et régulariser tout d'abord la situation des objecteurs déjà condamnés ou en détention préventive. Les condamnés qui se trouvaient au camp de Mauzac ont été libérés le 24 décembre et les prévenus qui ont demandé à bénéficier du statut, ces jours derniers. Les jeunes gens dont la demande aura été agréée seront vraisemblablement affectés à un corps de pompiers basé à Brignoles qui sera spécialisé dans la lutte contre les incendies de forêt. En dehors des mois d'été, ce corps constituera une formation de protection civile intervenant en cas de calamité publique.

A TRAVERS LE MONDE... DE LA ROUTE

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX DE L'AUTOMOBILISTE D'OUTRE-RHIN

Francfort, 20 octobre. — Un rapport publié à Francfort par le comité allemand de la prévention routière contient

SCHINDLER S.A. Ascenseurs et moteurs

Genève
Rue Argand 3
☎ 32 90 20

Ascenseurs Escaliers
Monte-charge roulants
Monte-plats « Speedwalk »

**Défendez votre ligne
de cheveux**



avec



PANTÈNE

Lotion Capillaire au Panthénol

Si vous perdez vos cheveux...
...employez Pantène dès aujourd'hui.

Le Panthénol, substance active du Pantène :

- Reconstitue le cuir chevelu
- Arrête la chute des cheveux
- Supprime les pellicules

*Chez votre coiffeur
demandez une friction
au Pantène
— en flacon-dose —*

CONFISERS - PARFUMEURS - PHARMACIENS
GROS : SEINZ PRINCE, PARIS

Entreprise du bâtiment

Raymond Zaninetti

Anciennement Maison Puthon

Route de Chêne 75 tél. atelier 36 15 30 tél. appartement 35 42 85

une liste des sept péchés capitaux de l'automobiliste d'Outre-Rhin.

En tête - et de très loin - vient le dépassement incorrect, responsable de près de 45 % des accidents. (En France et en Italie, l'excès de vitesse vient en tête.) Le refus de priorité vient après, suivi dans l'ordre des causes suivantes d'accident: changement de direction inopiné; non-respect de la distance de sécurité entre véhicules qui se suivent; excès de vitesse (à peine en cinquième place parmi les causes les plus fréquentes d'accident sur les routes allemandes!); refus de rouler à gauche; enfin, fausses manœuvres de marche arrière.

GUIDÉ PAR UN ENFANT,

UN ESPAGNOL AVEUGLE CONDUISAIT UN CAMION

Madrid, 19 janvier. — Aveugle depuis plus d'un an, un Espagnol, Eduardo Barcelona, d'Alicante, n'en conduisait pas moins son camion comme par le passé. Il manœuvrait bien, pédalait et volant, obéissant aux consignes qu'un enfant, placé à son côté, sur le siège, lui donnait.

Ces jours-ci, le garçonnet eut un moment d'inattention et, trompé, le conducteur jeta son poids lourd contre un mur. C'est grâce à cet accident qui, fort heureusement, n'a pas fait de victime, que la police a pu mettre un terme à cette méthode de conduite extraordinaire.

LA LUTTE CONTRE LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Paris, 4 octobre. — Le ministre de l'Intérieur communique:

La route, par ses hécatombes, dont les chiffres sont proposés annuellement aux réflexions du public, tend à prendre place au premier rang des fléaux sociaux.

Le Service national de la protection civile, dont la mission est par définition d'assurer la sauvegarde des populations contre les fléaux susceptibles de s'abattre sur elles, a pleinement conscience que la vitesse et les accidents de la circulation sont bien - le nombre des victimes le prouve - un fléau contre lequel il convient d'organiser un véritable service public.

A cette fin, le Service national de la protection civile a fait un triple effort d'équipement, de formation de personnel et de coordination. En matière de coordination, le S.N.P.C. a donné pour mission aux directeurs départementaux de la Protection civile d'élaborer dans chaque département un plan de secours routier qui permettra de coordonner les efforts des organismes privés et publics.

En ce qui concerne l'équipement, le S.N.P.C. a subventionné l'achat d'ambulances par les centres de secours des sapeurs-pompiers. Aujourd'hui, mille ambulances sont en service. Elles assurent le ramassage et le transport de plus de soixante pour cent des blessés de la route.

Quant au personnel, le service national de la protection civile a formé plus de mille moniteurs de secourisme chez les sapeurs-pompiers. Du 7 au 11 octobre, il appelle les meilleurs de ces moniteurs pour compléter leur formation, à un stage de secourisme routier à l'École nationale de la protection civile de Nainville-les-Roches.

L'enseignement dispensé à cette occasion par le médecin général Guénou, le professeur Arnaud, les docteurs

Stella sa VERNIS ET PEINTURES



Usine de Châtelaine:

Genève

Dépôt de vente:

Genève

20, rue de Montchoisy

Tél. (022) 44 83 50

Tél. (022) 35 56 70



Restaurant du Parc des Eaux-Vives - Genève

J. Schild

Téléphone 35 41 40

Grill - Spécialités des provinces de France - Salons et salles
de banquets et réceptions

Le Chandelier Hôtel-Restaurant

Spécialités de choix

BAR-CLUB Tél. 24 42 90 Hôtel
Grand'Rue 23 Tél. 25 69 22 - 25 69 47 Restaurant

Même direction : BAR AMERICAIN
MAYFAIR-CLUB - Tour-Maitresse 9 - Tél. 24 36 85

Hôtel meublé LES LIONS

Plein centre de Genève

Chambres tout confort dans un cadre de classe

Téléphone 24 75 81

Confédération 5 / Passage des Lions
Mme Gavillet-Bedeschi

LES FREINS

Un organe de la voiture qui mérite d'être vu de près.

Confiez-les à un spécialiste

FREINOTO

19, route de Florissant

qui vous montera une garniture de première qualité à des prix défiant toute concurrence

Téléphone 26 47 77

Eau de Cologne

TRÉSPORT

Très gai Très frais Très jeune

Maçonnerie
Béton armé

Entreprise

Arn
& **W**uthrich

Rue de Saint-Jean 73

Tél. 32 23 94



POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

des villes de GENÈVE et CAROUGE et de la Commune de LANCY

SERVICE PERMANENT

Formalités gratuites

TÉLÉPHONE 35 91 50

37, rue de la Mairie

Dufraisse et Bontarie, éminents spécialistes de la traumatologie routière, ont permis au S.N.P.C. de donner une impulsion décisive au secours routier.

POUR LE CONTRÔLE

LE POLICIER AUXILIAIRE BÉNÉVOLE DE LA ROUTE

Paris, 19 septembre. — Le Centre d'information civique communique les résultats d'un référendum organisé pour ou contre la création « d'un corps d'auxiliaires bénévoles de la sécurité routière » composé de personnalités prêtes à relever les infractions sur la route. Il en résulte qu'il y a eu 97,2 % de « oui » et seulement 2,8 % de « non ». Un référendum organisé par un périodique de l'automobile avait donné des résultats à peu près opposés.

A LA COUR DE CASSATION FRANÇAISE LES CYCLES NON ÉCLAIRÉS TENUS À LA MAIN SONT TOLÉRÉS SUR LA CHAUSSEE

Paris, 7 novembre. — Tenant sa bicyclette à la main, un homme marchait la nuit sur la chaussée d'une route de Normandie lorsqu'une voiture ayant trop appuyé sur sa droite pour en croiser une autre le renversa et le tua. L'automobiliste fit valoir que la bicyclette n'avait pas d'éclairage signalant sa présence. Mais la cour d'appel de Caen retint sa responsabilité en précisant qu'il roulait trop vite, ce qui l'avait empêché de voir l'obstacle à temps. La Cour de cassation vient à son tour de statuer dans ce sens en indiquant que les cycles non éclairés tenus à la

main sont tolérés sur la route, que leurs usagers doivent simplement observer les règles imposées aux piétons, c'est-à-dire se ranger sur le bord de la route sans qu'il y ait pour eux l'obligation d'aller sur le trottoir.

L'ORDRE DONNÉ PAR UN AGENT DE LA CIRCULATION L'EMPORTÉ SUR LE CODE DE LA ROUTE

Paris, 18 décembre. — La 2^e Chambre civile de la Cour de cassation a rendu un arrêt auquel prendront intérêt les automobilistes.

Au volant d'une voiture particulière, M. Jean-Paul Roger percutait un camion conduit par M. Jacques Caria qui était en train de procéder à un virage à gauche sur l'ordre donné par un gendarme. L'accident eut lieu sur la route nationale 7, près de Mollèges (Bouches-du-Rhône).

M. Jean-Paul Roger intenta une action judiciaire contre le camionneur. Il était débouté par la cour d'appel d'Aix le 14 juin 1961, le chauffeur du poids lourd s'étant conformé aux ordres du gendarme.

L'accidenté forma un pourvoi en cassation en faisant valoir qu'il ne suffisait pas pour le conducteur de s'en tenir aux injonctions d'un agent de la circulation, mais qu'il fallait encore vérifier si la manœuvre pouvait être exécutée sans danger.

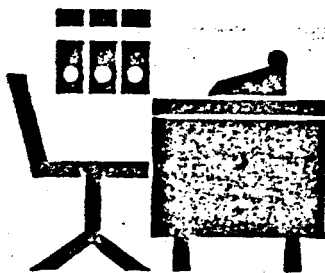
La chambre civile a rejeté le pourvoi en constatant que le camionneur avait exécuté l'ordre donné par le gendarme non sans avoir pris la précaution de mettre sa flèche gauche en position, comme le prescrit le code de la route.

MOBILIÈRE SUISSE



Société d'assurances fondée sur la mutualité en 1826

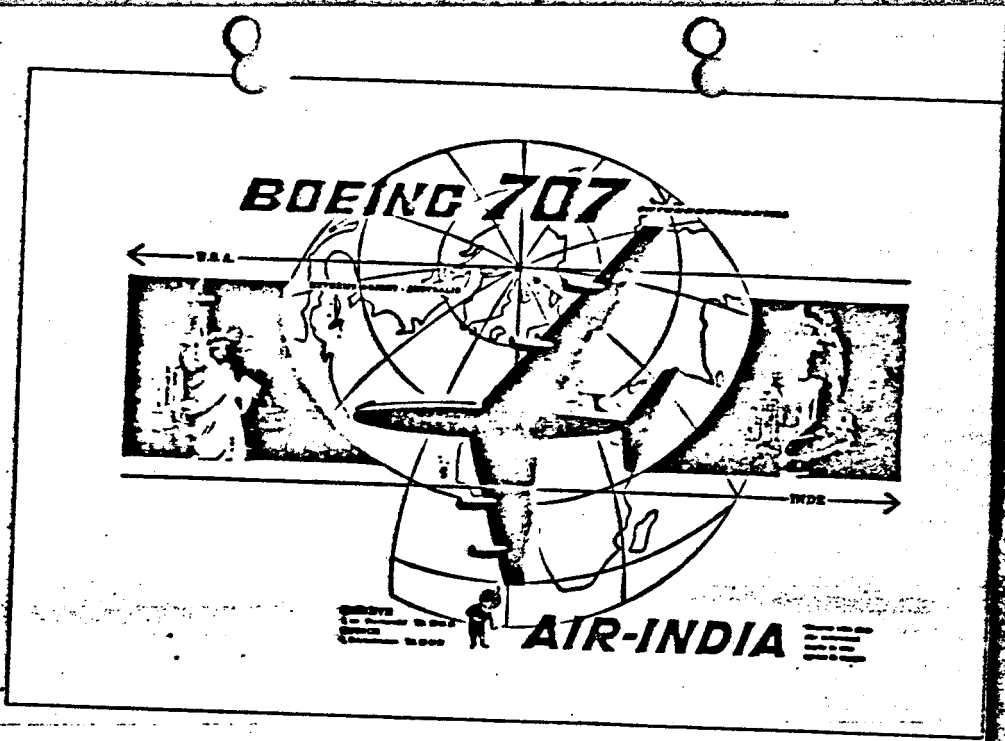
AGENCE GÉNÉRALE DE GENEVE :
JEAN BADOUD & ROGER BECK
1, rue de la Cité Tél. 26 33 50



Daumann Jeanneret

PAPETERIE ET FOURNITURES DE BUREAU
3, bd Georges-Favon Tél. (022) 24 22 10 Genève

MEUBLES ET MACHINES DE BUREAU
8, rue de l'Arquibuse Tél. (022) 25 33 10 Genève



EDOUARD CHAMAY S.A.

Gérance de fortunes mobilières
 et immobilières - Toutes assu-
 rances aux meilleures conditions
 Prêts hypothécaires - Expertises
 Vente et achat d'immeubles

Tél. (022) 25 22 17 - Rue du Rhône 29
 GENEVE

**IMPORTATION
 EXPORTATION**

R. Bourgeois s. a.

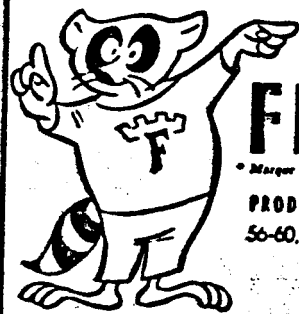
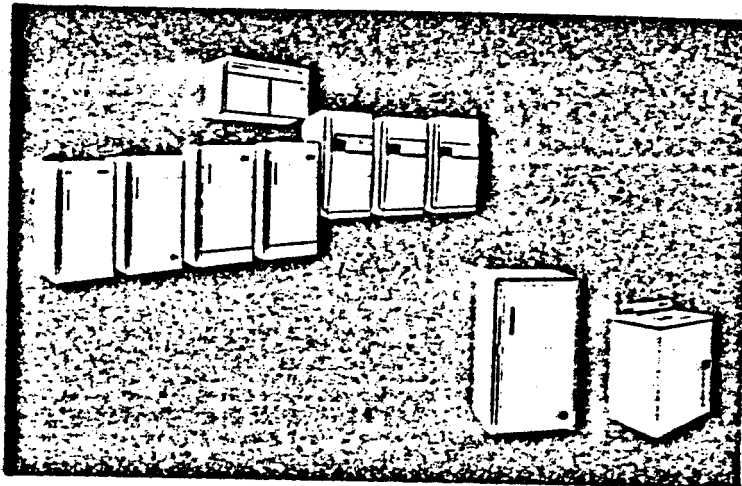
Primeurs en gros

Maison fondée en 1868

5-7, rue Cécid, Genève - Téléphone 24 42 88

FRIGIDAIRE

Frigidaire synonyme de qualité,
c'est la robustesse des ensembles
et la sécurité du fonctionnement,
c'est l'élégance des lignes et
des formes ...et c'est aussi une
étonnante variété de modèles et
de prix. Froid ou machine à laver,
Frigidaire, c'est mieux !...



FRIGIDAIRE

Marque déposée

le mai

PRODUCTION GENERAL MOTORS (FRANCE)

56-60, Av. Louis-Roche, Gennevilliers (Seine)

Imprimerie Bron, Lausanne

Le Parisien *livre*

LE PLUS FORT TIRAGE
ET
LA PLUS FORTE VENTE
DES QUOTIDIENS DU MATIN



LE PREMIER INFORMÉ
LE PREMIER CHEZ VOUS
LE PREMIER PARTOUT

124, RUE RÉAUMUR

Imprimé en Suisse



Auderset & Dubois

GENEVE, place Cornavin 16 - Tél. 32 60 00
Télex 22492

Agence de voyages
Grand tourisme
Excursions

BILLETS:

train - avion - bateau - Pullman

TRANSPORTS ROUTIERS INTERNATIONAUX

Société bancaire de Genève

Toutes opérations de banque

6, place de la Synagogue

GAY FRÈRES S.A.

Manufacture
de BRACELETS
pour MONTRES et de
CHAINES D'OR

Glacis-de-Rive 12 - GENEVE
Téléphone 36 82 40

Ch. et G. Giacobino & Delaunay

GERANCE

Vente et achat d'immeubles, villas,
terrains

Prêts hypothécaires

Assurances

3, rue Michel-Chauvet - Genève
Téléphone 25 63 33

le mercredi et le samedi matin et n'est tenue que par un seul employé, celui-ci faisant office de caissier.

Ce détail était certainement connu des malfaiteurs, qui, au nombre de trois, ont fait irruption dans le local et, sous la menace d'un pistolet, ont obligé l'employé à leur remettre le contenu de la caisse, soit environ 20 000 francs.

Pour couvrir leur retraite, les bandits tirèrent plusieurs coups de feu, sans atteindre personne, puis montèrent dans une « ID 19 » de couleur verte stationnée devant la porte de l'établissement et au volant de laquelle attendait un quatrième complice (le véhicule porte le numéro 593 HC 71).

Des barrages établis immédiatement par la police ne devaient donner aucun résultat.

Selon le caissier, les malfaiteurs sont jeunes: 18 à 22 ans. L'un portait une paire de lunettes noires, les deux autres avaient le visage dissimulé sous des foulards. Tous trois étaient vêtus de complets-vestons foncés.

A LONDRES

DES BANDITS S'EMPARANT DE LINGOTS D'OR D'UNE VALEUR DE 1 270 000 FRANCS

Londres, 27 septembre. — Huit hommes ont attaqué aujourd'hui un camion blindé transportant de l'or et ont disparu en emportant des lingots représentant une valeur de 90 000 livres (1 260 000 francs).

L'agression s'est produite en un endroit désert de la route Darford-Longfield, près de Swanley, dans le Kent.

Les bandits ont coincé le camion blindé avec un autre camion et une « Jeep » anglaise. Ils ont maîtrisé les six convoyeurs au moyen de matraques et se sont emparés de l'or.

Selon le directeur d'une ferme voisine, qui a été témoin de l'attaque, l'affaire n'a duré que quelques secondes.

Les malfaiteurs ont disparu, avec leur butin, à bord d'un troisième camion, arrêté à proximité.

ATTENTION AUX NOUVELLES TECHNIQUES D'AGRESSION

Toulon, 25 août 1963. — M. Marcel G., 40 ans, caissier à la Société Lyonnaise des Dépôts et des Crédits, à Toulon, se trouvait seul dans le bureau, lorsqu'une dame âgée d'environ une quarantaine d'années, de forte corpulence, lui présenta un billet de 50 000 anciens francs et demanda des renseignements en anglais.

Selon ses déclarations, le caissier fut alors pris d'un étrange malaise et s'écroula sur sa chaise, incapable de faire un geste ni de parler. Il put voir cependant, toujours selon ses déclarations, la dame passer derrière le bureau et raffer tous les billets (6800 francs) qui se trouvaient sur la table, sans pouvoir esquisser un geste. Cet état de torpeur à demi consciente dura environ dix minutes, après quoi il put retrouver ses facultés et alerter la police.

M. G., qui est cardiaque, a déclaré aux policiers qu'il avait ressenti une légère piqûre à la main lorsque cette dame lui avait montré le billet.

RÈGLEMENT DE COMPTE ENTRE « TRUANDS » DANS UN PALACE

Paris, 7 novembre. — Le bar d'un palace de la place d'Iéna a été le théâtre d'un étrange et rapide drame du

milieu, qui s'est déroulé en présence d'un seul témoin, le barman de l'établissement.

La scène avait ce côté « cinéma » qui laissa médusé le barman, et avant même qu'il pût intervenir, l'affaire était terminée. Elle avait duré moins de cinq minutes. Une « belle de nuit » se trouvait en compagnie d'un Nord-Africain, Abderhammane, 21 ans, originaire de Biskra, Sud-Constantinois, bien connu dans le milieu, lorsque deux hommes pénétrèrent dans le bar. Apercevant la jeune femme, l'un d'eux sursauta, apparemment surpris et s'avança vers elle. Il lui demanda de le suivre dans la rue et se mit à l'injurier. La femme le gifla, mais le suivit néanmoins. A l'extérieur des éclats de voix se firent entendre et, peu après, la jeune femme, saignant du nez, se rua dans le bar poursuivie par son interpellateur armé d'un revolver. L'individu tira une balle qui la blessa à l'épaule. Aussitôt, Y. voulut intervenir. Il était armé lui aussi, mais n'eut toutefois pas le temps de faire usage de son pistolet, car l'agresseur l'abattait d'une balle dans la tête. Puis, aidé de son complice, il enleva la blessée.

Les policiers de la 5^e brigade territoriale n'ont que de maigres indices pour retrouver la piste des meurtriers, qui sont couverts, comme c'est la tradition dans le « milieu », par la loi du silence.

A TRAVERS LE MONDE... DES AIGREFINS ET DES VOLEURS

FAUX CENTENAIRE MAIS VÉRITABLE ESCROC

Recherché par la police pour escroqueries et vols avec effraction, un faux capitaine a été arrêté, l'autre après-midi, à Nogent-sur-Marne, alors qu'il se trouvait, en uniforme, au volant d'une « 2 CV » déraillée. Il protesta d'abord de son innocence et exhiba une carte d'identité au nom de Léon Poussique, né en... 1859.

L'escroc, âgé de 35 ans, ancien légionnaire, électricien à Dunkerque, et qui s'appelle en réalité Jean D., avait négligé de « rajeunir » la carte dont il s'agit et qu'il prétend avoir trouvée dans une poubelle.

DE SA TOMBE

IL OFFRAIT DES FRIVOLITÉS A UNE ADOLESCENTE

Metz, 6 octobre. — Ayant trouvé un chéquier contenant treize chèques signés en blanc, une jeune fille des environs de Metz, âgée de 17 ans, se présentait chez les commerçants de la rue Serpenoise et réglait ses achats de robes, parfums et sous-vêtements. Le montant total des treize chèques s'élève à 1550 francs, et les achats se sont échelonnés au cours des mois de juin, juillet et août. Méfiant, un commerçant téléphona à la banque et apprit avec stupéfaction que le propriétaire du chéquier était un Strashbourgeois... décédé depuis dix ans! Inculpée de vols, la jeune fille a été écrouée.

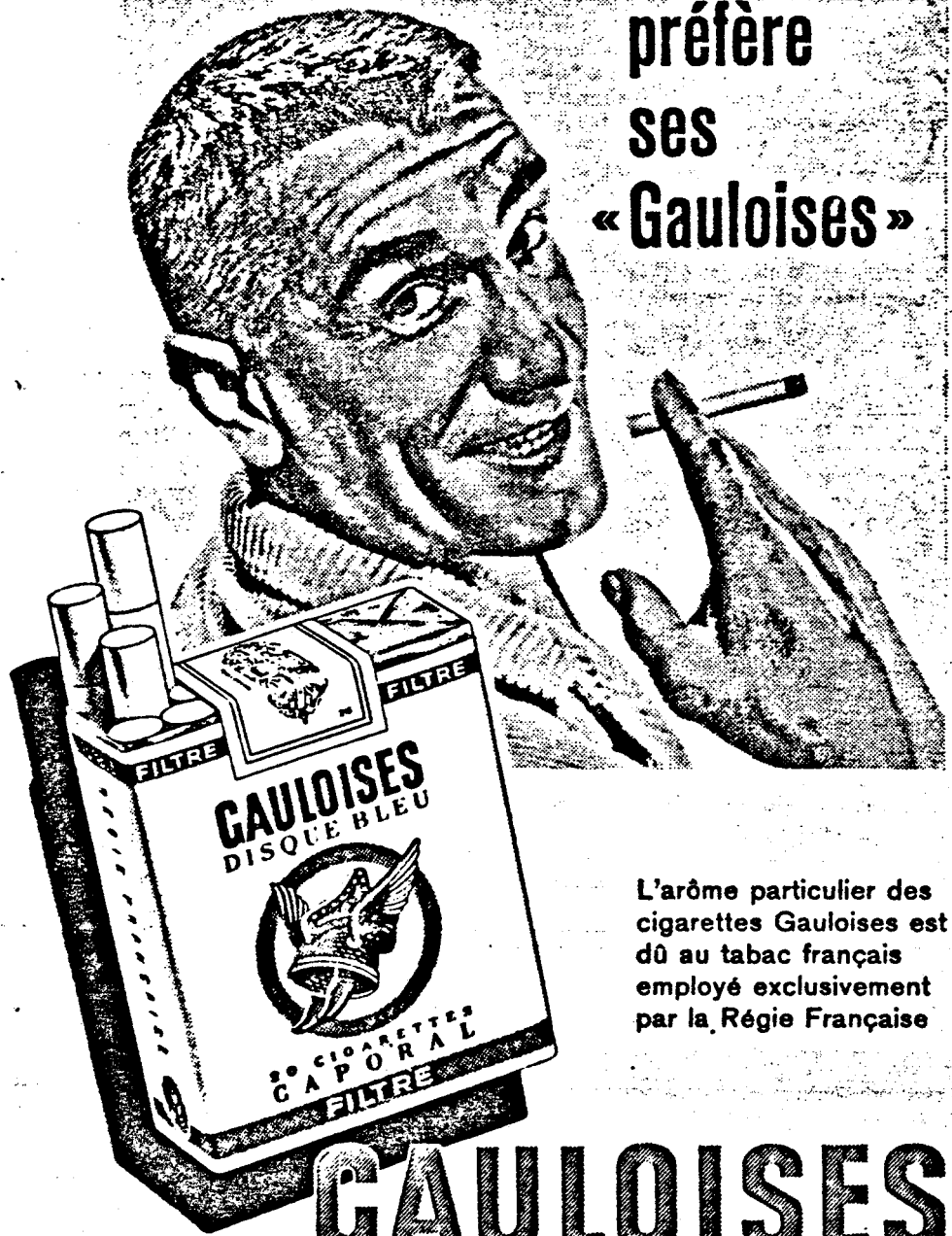
MARCHÉS DE FOUS:

UNE GARE CONTRE UN CHÉQUE SANS PROVISION

Aberavon (Pays de Galles), 12 décembre. — Si la petite ville galloise d'Aberavon ne possède pas de Tour Eiffel,

Monsieur est connaisseur!...

Monsieur
préfère
ses
«Gauloises»



L'arôme particulier des
cigarettes Gauloises est
dû au tabac français
employé exclusivement
par la Régie Française

GAULOISES
TABACS DE FRANCE

elle dispose par contre d'une magnifique gare que M. David Thomas a réussi à vendre pour 30 livres à un ferrailleur, M. David Roberts, lequel la lui a payée... avec un chèque sans provision.

Tous deux se sont retrouvés hier devant un tribunal qui les a d'ailleurs renvoyés dos à dos: Thomas croyait vraiment que la gare lui appartenait, puisqu'il l'avait lui-même achetée pour cinq livres à un inconnu.

Quant à Roberts on ne peut lui reprocher de n'avoir pas payé quelque chose qu'il n'a pas acheté.

LA BAGUE D'ALADIN: FAUSSE MAGIE

Paris, 18 octobre. — La rocambolesque histoire de la « bague d'Aladin » offerte à Saint-Louis par le roi des Hachischins, vient de connaître un épilogue que son « inventeur » n'avait pas prévu: il a été inculpé, hier, d'outrages à magistrat.

C'est l'excès même de son imagination qui a perdu Maurice Fiquet, artisan parisien en produits d'entretien. Passe encore que la bague royale eût été retrouvée sept cents ans après, mais que quelques jours plus tard elle fût ravie par de mystérieux handits... c'en était trop pour les policiers, gens pondérés que ne hante guère la « folle du logis ».

Or Fiquet avait eu le tort de vouloir ajouter une nouvelle aventure à celles que son esprit inventif avait déjà attribuées à la « bague d'Aladin ».

Il se présenta l'autre jour pour porter plainte, assurant que le « joyau » dévolu par sa femme — d'origine italienne — lui avait été dérobé par deux handits circulant à bord d'une DS, alors qu'il se rendait au musée de Cluny pour faire don du fameux anneau.

Une rapide enquête policière permit de confondre l'artisan. En fait, ce dernier avait espéré, grâce à cette histoire, qu'il voulait à épisodes, « lancer » dans la chanson sa femme, dont nous tirons volontairement le nom, ne voulant pas nous prêter à ce stratagème publicitaire... quand bien même il eût fait long feu.

Fiquet médite maintenant sur le danger de ne savoir pas faire de distinction entre bague et lampe d'Aladin.

UN GUÉRISSEUR AVAIT SOIGNÉ LA TUMEUR D'UN ENFANT DE 4 ANS AVEC DE LA CREME FRAICHE

Blois, 3 octobre. — Des parents, dont l'enfant, âgé de 4 ans, atteint d'une tumeur au cerveau était considéré comme inguérissable par la Faculté, s'étaient adressés à André M., magnétiseur, demeurant à Vendôme (Loir-et-Cher). Celui-ci, qui recevait vingt francs à chaque consultation, avait prescrit son traitement N° 3 consistant en applications sur la nuque de crème fraîche et de pommes de terre cuites écrasées avec du sel.

Après le décès de l'enfant, il réclama à la famille deux cent cinquante francs pour soins à distance. Pour suivi pour exercice illégal de la médecine, M. a prétexté qu'il avait agi à la demande expresse des parents et a fourni des témoignages en sa faveur. Il a été condamné à trois cents francs d'amende par le tribunal de grande instance de Blois.

VOLS INSOLITES

CENT BAGUETTES DE TAMBOUR — UN CALVAIRE BRETON

Paris, octobre. — Les voleurs seraient-ils à présent fenu de tout bois? C'est la question que l'on peut se poser après que cinquante paires de baguettes de tambour eurent disparu à Paris, tandis qu'un calvaire était emporté dans le Morbihan.

Un musicien avait garé sa voiture près de l'entrée des coulisses de l'Opéra de Paris pendant qu'il répétait. Il avait laissé sur la banquette arrière, dans une valise, cinquante paires de baguettes de tambour ainsi qu'un tambour basque, des castagnettes et des maracas. Quand il revint, la valise avait disparu.

Dans le Morbihan, quelle ne fut pas la surprise du châtelain de Keram-Barch, M. Langevin, qui, en se promenant dans sa propriété, s'aperçut que le calvaire qui s'y trouvait avait disparu. Le monument de granit représentait d'un côté une tête de Christ, de l'autre une Pieta.

Le calvaire s'élevait à l'endroit même où un nouveau-né avait été dévoré par les loups. Pendant l'été, des touristes avaient demandé à M. Langevin de leur vendre le monument, mais en vain.

ILS DÉMONTAIENT DES AVIONS POUR EN FAIRE DES CASSEROLES

Buenos Aires, 23 octobre. — Démonteur des avions pour en faire des ustensiles de cuisine, voilà qui, en soi, n'a rien de répréhensible, et les individus qui se livraient à cette occupation peu ordinaire n'auraient sans doute pas été arrêtés si les appareils en question leur avaient appartenu et avaient été hors d'usage.

Mais les ingénieurs malfaiteurs pénétraient, de nuit, dans un hangar où étaient entreposés sous scellés onze appareils « DC 3 » appartenant à une société en difficulté. Là, ils démontaient les pièces d'aluminium pour les revendre ensuite à un Italien, propriétaire d'une petite fonderie, qui en faisait des casseroles.

Deux avions ont ainsi fini leur carrière pendus aux clous de quelques cuisines, et neuf autres allaient sans doute suivre la même voie si la police n'était intervenue.

EN ITALIE

DÉCOUVERTE D'UNE NOUVELLE ET VASTE AFFAIRE DE FRAUDE

Rome, 20 décembre. — Après une enquête de trois ans, menée dans quinze provinces d'Italie, la douane italienne a découvert une vaste affaire de fraude dans laquelle sont impliqués 109 hommes d'affaires.

Quatre-vingts licences délivrées irrégulièrement en 1958 et 1959 avaient permis des opérations fructueuses se chiffant à 1 051 234 250 litres à l'importation et 863 256 250 litres à l'exportation.

Le mécanisme de la fraude était le suivant. Jusqu'en 1960, l'importation de marchandises japonaises (postes de radio, caméras, appareils de photo) n'était autorisée que si elle s'accompagnait d'exportations vers le Japon d'une valeur équivalente.

Des licences d'exportation étaient donc demandées pour l'exportation au Japon de stylos, de cotonnades, etc. Les expéditions étaient parfois réelles, mais leur destination

RUE DU PRIEURÉ 21 TÉL. (022) 31 24 20



TAXIS OFFICIELS
gratuit jusqu'au lieu d'appel
CH. HOFFER & FILS
GENEVE - 73, bd de la Cluse

Taxis reliés à leur centrale par
ONDES COURTES
et possibilité de communiquer en
cas d'urgence avec un abonné du
réseau téléphonique
TOUT EN ROULANT !

Peut être très utile en cas de
filature...



n'était pas le Japon. Il arrivait aussi que *ballages* ne contenaient que des chiffons, qui étaient jetés par-dessus bord une fois en haute mer...

Mais les fraudeurs commirent une erreur fatale. Certaines catégories d'exportations ouvrent, en effet, le droit à des avantages fiscaux... que les intéressés se gardèrent bien de réclamer, craignant qu'un contrôle ne fit découvrir la fraude. C'est leur prudence qui les perdit.

**DANS LA CAVE D'UN PAVILLON
L'ARTISAN FAUX-MONNAYEUR
AVAIT FABRIQUÉ 500 000 PIÈCES DE UN FRANC...**

Paris, 30 octobre. — En sept ans, un « artisan » faux-monnayeur avait réussi à fabriquer et écouler 500 000 pièces de cent anciens francs ou un nouveau franc. Il vient d'être arrêté par les policiers de la Sûreté nationale.

Juan S., 64 ans, d'origine espagnole, vivait depuis plusieurs années avec une veuve, M^{me} D., domiciliée à Saint-Maurice (Seine). Considéré comme un « père tranquille », il aimait à passer ses fins de semaine à Ermenonville, près de Chartres, dans la petite propriété qu'y possède M^{me} D.

En fait, l'Espagnol avait transformé la cave de cette maison en une véritable succursale de l'Hôtel des Monnaies. Avec des moyens très rudimentaires, mais beaucoup de talent, il s'était mis à fabriquer de fausses pièces de 100 francs puis, plus récemment, de fausses pièces de 1 franc.

S. n'avait toutefois rien changé à son train de vie. Il écoulait au cours de la semaine, chez les commerçants de son quartier, dans des fêtes, des marchés et les grands magasins les pièces de sa fabrication. Bien sûr, le fait qu'il règle toujours ses achats en pièces de un franc avait fini par étonner certains commerçants, mais l'homme avait l'air si paisible, si « ordinaire » qu'il ne vint à personne l'idée de le soupçonner.

Il fallut finalement un commerçant tatillon pour déceler que les pièces de S. étaient légèrement moins lourdes que les autres. L'amie du faussaire, M^{me} D., a également été appréhendée.

AMATEUR D'ART DÉVOYÉ OU VOLEUR SELON LES NORMES?

Paris, 24 septembre 1963. — Il appartiendra au juge d'instruction, M. Martin, de déterminer l'exacte personnalité de Nicolas Frasnuc chez qui, on le sait, on a retrouvé rue Frédéric-Bastiat (8^e), pour près de cinq millions de tableaux et d'objets divers, et de connaître les mobiles exacts qui ont déterminé ses vols. Il faudra, en effet, que l'on en sache plus long sur sa passion délictueuse d'amateur d'art dévoyé. Toujours est-il que, voleur authentique ou maniaque, ce dernier se refuse à toute confiance.

Il est peu probable, cependant, que tous les vols commis plus ou moins récemment dans tout le quartier Saint-Philippe-du-Roule l'aient été par le peintre en bâtiment, ainsi que certaines victimes l'en accusent avec empressement.

Il est tout naturel que le volé éprouve quelque satisfaction à apprendre que son voleur est tombé dans les rets de la police. Encore faut-il que ce soit le bon...

Quoi qu'il en soit, le propre portrait de ce cambrioleur

amateur d'art n'est pas achevé et l'enquête en cours devra lui apporter quelques éclaircissements supplémentaires, qui donneront à ce personnage hors du commun son véritable éclairage.

ATTENTION AU « RENDEZ-MOI »

Paris, 18 septembre. — Spécialiste du vol au « rendez-moi », Amayed Abbas, 30 ans, domicilié à Marseille, a été arrêté par la police du Havre pour avoir mis en pratique ses dons de prestidigitateur chez les commerçants de la ville. Abbas jouait le rôle de l'étranger incompris qui désire obtenir de la monnaie en échange d'un billet et, après avoir fixé l'attention de ses victimes en redoublant d'explications embrouillées, puisait largement dans les tiroirs-caisses avant de battre poliment en retraite.

**LE VOLEUR IMPRUDENT FAISAIT L'INVENTAIRE DE SON BUTIN
SOUS LES FENÊTRES DU COMMISSARIAT**

Besançon, 19 novembre. — Un officier de police qui, par hasard, regardait par la fenêtre du commissariat de Besançon, aperçut un individu qui, sur les bords du Doubs, se livrait à une singulière opération: il tirait des objets d'un sac à main et, suivant un critère personnel d'« utilité », jetait les uns dans la rivière... ou plus souvent, emplissait ses poches des autres. Son tri achevé, l'homme jeta le sac vide dans l'eau et s'éloigna.

S'étant mis à sa recherche, l'officier de police le retrouva bientôt dans un restaurant proche au moment où il allait... se mettre à table — ce qu'il fit d'ailleurs, mais au sens policier du terme, lorsqu'il fut « invité » à vider, au commissariat, le contenu de ses poches. Le voleur, Jean-François R., 55 ans, a été conduit à la maison d'arrêt. La propriétaire du sac à main a recouvré son bien.

ILS TENTAIENT D'ÉCOULER

270 000 DOLLARS DE BIJOUX RÉCEMMENT DÉROBÉS

New York, 13 novembre. — Cinq ouvriers employés dans un chantier de démolition ont été arrêtés et inculpés de recel: ils s'étaient emparés, dans une fourgonnette abandonnée sur le chantier, d'une partie du butin que les auteurs de l'attaque lancée, vendredi dernier à Manhattan, contre un véhicule transportant des bijoux, n'avaient pu emporter dans leur fuite.

Près de 270 000 dollars de marchandises, soit 135 000 francs, ont été récupérés par la police. Après cette dernière arrestation, 90 % des bijoux volés ont donc été retrouvés. Mais les auteurs de l'agression courent encore.

LE CAMBRIOLEUR ACROBATE ÉTAIT UNIJAMBISTE

Marseille, 1^{er} octobre. — Un cambrioleur-acrobate... et unijambiste, Pierre O., âgé de 35 ans, originaire de Meurthe-et-Moselle, sans profession bien définie, auteur de nombreux vols dans des villas du quartier de Bonneveine, à Marseille, vient d'être arrêté. Cet individu s'introduisait par escalade et effraction dans des villas d'apparence cossue et emportait bijoux et argent dont une très grande partie a pu être retrouvée dans la voiture qui lui sert de logement.

(suite page 27)

KEEPS PERFECT TIME

-however violently used!

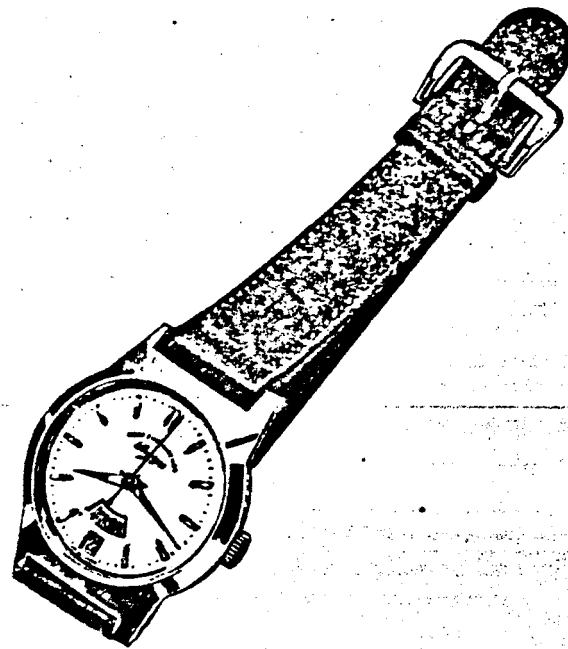
West End "SOWAR"

No need to worry about damaging your watch when it has all these exceptional powers of resistance. The « Sowar » is shock-protected (no normal fall, shock, knock or active wear can harm it), water-proof (water, damp, perspiration or dust cannot find entry), stain-proof (case permanently brilliant). It is, besides, a perfect time-keeper, fully jewelled, attractively designed and antimagnetic.

**Full Day
and
Date**

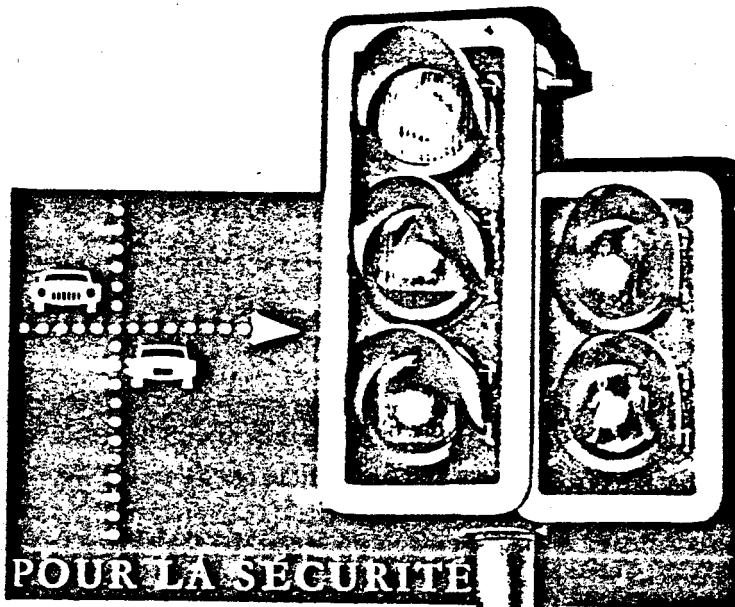
Everbright Steel
Gold Filled
30 microns

**SHOCK-PROTECTED
WATERPROOF
STAINPROOF**



WEST END WATCH CO.

Available in any country from our sole Distributors and their Sub-Dealers



**POUR LA SÉCURITÉ
DU TRAFIC ROUTIER**

- Installations de signalisation lumineuse routières fixes et transportables
- Systèmes de comptage du trafic
- Installations de sécurité pour tunnels routiers et garages
- Signaux optiques pour la navigation

Renseignements par:

SA DES FREINS ET SIGNAUX
WESTINGHOUSE
BRESEN UND SIGNALTE AG

- Signaux clignotants

- Signalisation de chemin de fer

- Demi-barrières automatiques

BERNE

EFFINGERSTR. 35

INEL Bâle 1963, stand 366

LES NOUVELLES MESSAGERIES DE LA PRESSE PARISIENNE

organisent la vente
des quotidiens, des périodiques, des collections
de petite librairie et des éditions sonores
qu'elles distribuent
dans toute la France, les départements et terri-
toires d'outre-mer et à l'étranger

Direction et administration :

111, rue Réaumur, Paris 2^e

Téléphone GUTenberg 80-40 (6 lignes groupées)
GUTenberg 84-90 (9 lignes groupées)

DANS LE HALL DES N.M.P.P.

au 111, rue Réaumur, Paris 2^e

sont en vente :

Tous les journaux et périodiques, y compris les principaux
quotidiens de province, ainsi que les journaux et péri-
odiques étrangers

Au 113, rue Réaumur, Paris 2^e

L'AGENCE DE VOYAGES DES GUIDES BLEUS
(Licence n° 37)

est à votre service pour organiser vos voyages et
pour retenir vos places dans les hôtels, théâtres
et réunions sportives

Elle vous délivrera immédiatement vos billets de chemin
de fer, avion et bateau
Téléphone GUTenberg 20-43 et 21-77

O., qui a un casier judiciaire lourd, est chargé, a été déferé au Parquet.

POLICIER-CAMBRIOLEUR

Aix-en-Provence, 3 novembre. — Le jury de la cour d'assises des Bouches-du-Rhône est appelé à juger un accusé hors série: un policier-cambrioleur. Eugène S., sous-brigadier de la police municipale aixoise. Fonctionnaire scrupuleux et redouté le jour, il devenait, la nuit, un monte-en-l'air minutieux et redoutable. Il partait à bord de sa voiture, allait fracturer les portes des villas inoccupées et repartait, le coffre plein de butin.

Surpris en flagrant délit par l'une de ses victimes, S. la blessa grièvement de deux coups de son pistolet automatique et tenta de l'achever d'une balle dans la tête. La victime a survécu et sera le témoin le plus accablant, ainsi d'ailleurs que sa femme, qui assista au meurtre. C'est M^r Juvénal, du barreau d'Aix-en-Provence, qui aura la lourde tâche de défendre le policier criminel.

LE VOL AUX AÉRODROMES

La Haye, 31 août. — Un envoi d'or a été volé à bord d'un appareil de la compagnie d'aviation néerlandaise K.L.M., annonce-t-on au siège de la compagnie. L'or volé était enfermé dans une caisse faisant partie d'un envoi provenant de Suisse à destination de Bangkok. Cette caisse a disparu à la douane de l'aéroport de la capitale thaïlandaise. Elle contiendrait pour soixante-dix mille dollars de métal précieux.

Il s'agit du troisième grand vol d'or ou d'argent perpétré au préjudice de la compagnie néerlandaise depuis 1961. En juin 1961, deux caisses ont disparu entre Johannesburg et Amsterdam. En février dernier, cinq caisses de billets de banque ont disparu à l'aéroport de Kano, en Afrique.

VOL HORS SÉRIE

Montréal, 13 novembre. — Percant une dalle de béton armé d'un mètre vingt d'épaisseur, des bandits ont pénétré dans la salle d'une banque de Montréal et ont vidé de leur contenu 90 coffres de dépôt. Le montant du vol pourrait atteindre des proportions considérables. Il faudra plusieurs jours pour l'évaluer. On estime qu'il a fallu deux jours aux bandits pour mener leur tâche à exécution et qu'ils ont profité du lundi chômé du 11 novembre.

A TRAVERS LE MONDE DE LA POLICE

DÈCÈS D'UN DES CHEFS DE SCOTLAND YARD

Londres, 19 septembre 1963. — Le plus grand détective de Scotland Yard, Reginald Spooner, est décédé aujourd'hui à Londres à l'âge de 59 ans, après une courte maladie.

Sorti du rang, Spooner s'était bien vite fait remarquer par son intuition, sa ténacité et son courage. Il était depuis quelques années le chef-adjoint de la brigade criminelle du Yard et avait participé aux enquêtes les plus célèbres des années d'après-guerre.

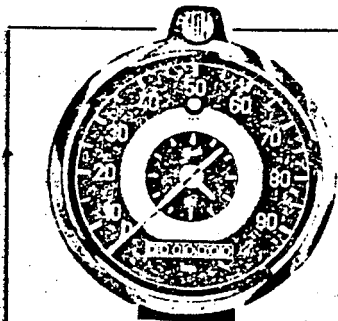
RÉORGANISATION DE LA POLICE ANGLAISE

Londres, 21 décembre. — Exaltée par les romans policiers, la police britannique est, pour le monde extérieur, un modèle de courtoisie et d'efficacité. Scotland Yard vient de prouver que ses services de criminalogie scientifique demeurent les plus modernes du monde. Le corps d'une jeune femme, disparue depuis 42 jours, a été identifié grâce à des moyens tenus secrets. Mais depuis l'arrestation du D^r Ward et surtout le « raid » du train postal Glasgow-Londres, le crédit de cette police d'élite est bien tombé. Les multiples arrestations qui ont été effectuées à la suite du très audacieux hold-up frappaient — nous a dit un inspecteur du Yard dans un célèbre club de Soho — de petits escrocs trop couards pour s'être mêlés au recel du magot. Les réserves d'usage faites, il s'agit d'un coup de filet destiné à calmer les esprits.

Il est vrai que le travail de Scotland Yard avait été gêné par le principe même de la souveraineté des différents corps de police qui veillent, chacun jalousement, sur son fief.

Il y a quelques jours, une motion sur la réorganisation des forces de police a été votée à la Chambre des Communes. Quelques inspecteurs de province (dont le fameux cas de Leeds) s'étaient permis de faire parler les suspects par des moyens peu orthodoxes. Désormais, l'homme de la rue est protégé de tels excès — heureusement fort rares — par les Comités de garde qui ont pour mission de dénoncer au gouvernement central les écarts de ce genre.

Un tribunal, dépendant du Home Office, constitue l'instance suprême. Cette nouvelle loi n'a, bien entendu, pas d'effet rétroactif, ce qui n'empêche pas que chaque



Tachographes KIENZLE

modèle suisse, avec enregistrement horaire de travail, vente, montage et réparations.

E. O. Bär

Genève, 16, rue Ed.-Rod Tél. (022) 33 76 75
Zurich, Scheuchzerstr. 70 Tél. (051) 28 63 24
Berne, Fischermättelstr. 18 Tél. (031) 45 14 12

**Transports
internationaux**

Louis Excoffier

Genève

13 bis, rue des Garas
Tél. 33 84 42

Importation
Agence en douane
Exportation

Services rapides journaliers franco-suisse

Entre la clémence des juges
et la Clémence de St-Pierre
Contre l'inclémence des temps
arrêtez-vous à

La Clémence

CAFÉ - GLACIER
REMOR
BOURG-DE-FOUR
Téléphone 24 14 56

Union Suisse

Compagnie générale
d'assurances à Genève

Incendie
Accidents
Responsabilité
civile
Glaces - Eau
Vol - Pluie
Transport

Direction et bureaux : RUE DE LA FONTAINE 1
Téléphone 24 72 44

Régie Immobilière S.A.

Agence immobilière

Achat - Vente
Location et gérance d'immeubles
Villas et terrains
Assurances

Place Longemalle 7 GENEVE Téléphone 25 73 30

Garage de Drize

Achat, vente, échange de tous véhicules
Pneus neufs et d'occasion de tous genres

Route de Drize 14 CAROUGE Tél. 42 24 44



MEUBLE ACIER

PAPETERIE

BERTRAND

82, rue du Rhône Téléphone 24 54 01

Jour des hommes se plaignent d'avoir été molestés dans le passé.

S'attacher à la question de ce que l'homme vulgairement le « passage à tabac » prouve combien l'Anglais d'aujourd'hui est prêt à renoncer à une certaine imagerie d'Épinal lorsque les circonstances sont qu'elle nuise à l'exercice de la démocratie.

(La Suisse) J.-A. Widmer.

A TRAVERS LE MONDE LES TRIBUNAUX

DERNIERS ÉCHOS DE « L'AFFAIRE KEELER » CHRISTINE KEELER DÉFÉRÉE À LA COUR CRIMINELLE

Londres, 30 novembre. — Le magistrat président le Tribunal d'enquête de Mary-Lebone, où Christine Keeler et trois autres personnes ont comparu, sous la double accusation de faux témoignage et de conspiration pour détourner le cours de la justice, a décidé, au terme de l'instruction, de déjurer l'affaire devant la Cour criminelle.

Christine Keeler, 21 ans, principal témoin à charge des procès de l'ostéopathe Stephen Ward, pour proxénétisme, et de Lucky Gordon pour coups et blessures, comparaitra donc à son tour dans le box des accusés de l'Old Bailey, à une date qui n'a pas encore été fixée.

Elle sera accompagnée de son amie intime, Paula Hamilton Marshall, de la femme de ménage Olive Brooker, 50 ans, et de l'un de ses amants jamaïcains, Truello Fenton, 39 ans.

Les deux premières sont accusées, comme elle, d'avoir porté de faux témoignages dans le procès de Lucky Gordon, chanteur de jazz jamaïcain, condamné à trois ans de prison — sentence cassée en appel.

Les trois femmes et Fenton sont accusés, en outre, de « conspiration pour détourner le cours de la justice » par de fausses déclarations.

Les quatre accusés ont été laissés en liberté sous caution, miss Christine Keeler pour 3000 livres sterling, miss Hamilton Marshall 1500, Mrs. Brooker 750 et Truello Fenton 1000 livres.

Les quatre accusés ont été laissés en liberté sous caution, miss Christine Keeler pour 3000 livres sterling, miss Hamilton Marshall 1500, Mrs. Brooker 750 et Truello Fenton 1000 livres.

PUBLICATION DANS CENT ANS DES TÉMOIGNAGES RECUEILLIS PAR LORD DENNING

Londres, 9 octobre. — Les dépositions qui ont servi à lord Denning pour établir son rapport sur certains aspects du scandale Profumo resteront enfermées pendant cent ans dans un coffre en acier, écrit « L'Evening Standard ».

QUAND LE MAGISTRAT A BICYCLETTE AIDE LA POLICE ET « LIVRE A DOMICILE » LES CONTREVENANTS

Grenoble, 9 octobre. — Une conductrice grenobloise qui, après avoir accroché en pleine ville un cyclomotoriste, avait poursuivi sa route sans se préoccuper de sa victime, a été rattrapée et mise entre les mains de la police par le substitut du procureur de la République, M. Le G. Le magistrat se rendait à bicyclette au palais de justice quand, témoin de l'accident, il se lança à la poursuite de l'automobiliste et, pédalant ferme, la rattrapa à un feu rouge. Appréhendée et présentée au parquet, la mauvaise conductrice a été laissée en liberté provisoire.

LE COUP DES MENOTTES SAVONNÉES

Toulon, 14 février. — Le meurtrier de Casimir Laf, B.-D., qui avait réussi, on s'en souvient, à échapper aux gendarmes qui l'accompagnaient, mercredi matin, en gare de Toulon, a été arrêté, ce matin, à 8 heures, dans une maison inhabitée de la presqu'île de Giens.

De nouveaux détails ont apporté quelque lumière sur la façon dont le meurtrier avait réussi à déjouer la surveillance des gendarmes.

Avant d'arriver en gare de Toulon, B.-D. avait demandé à se rendre aux toilettes. Là, il parvint, en savonnant son poignet enchaîné, à faire glisser le bracelet de l'unique menotte qui l'enchaînait. A son retour dans le compartiment, le bandit avait posé son pardessus sur son bras pour masquer sa libération et l'un des gendarmes avait fermé sur un de ses propres poignets l'autre bracelet. C'est donc le plus simplement du monde qu'une fois descendu sur le quai de la gare il avait saussé compagnie aux représentants de l'ordre et se perdit dans la foule.

Pompes funèbres générales S.A.

19, rue du Rhône (entrée sur le quai)
Téléphone permanent : 24 12 12

Entreprise privée au service de la communauté



tel. 26.33.87

Cordonnerie de Longemalle

R. Betto

Genève Place Longemalle 7 (Petit-Passage)

Succursale : Route de Meyrin 2

Succursale à Lausanne : Avenue Ruchonnet Tél. (021) 23 29 79

bar à talons

Alchimie ★★★★★★
 LOC. TEL. 24 25 50 - 24 24 21 ★
LES GRANDES PRODUCTIONS INTERNATIONALES ★★★★★★
 ★★★★★★

Restaurant du Grütli

Grande salle pour sociétés - Restauration
à prix populaires - Chambres avec eau courante
Rendez-vous des sportifs ouvriers -

J. SCHUMACHER 21, Chantepoulet

OPEL - OLDSMOBILE - PONTIAC Extension Autos S.A.

Distributeur officiel
de la General Motors Suisse S.A.

GENEVE Rue de Lausanne 74-76 ☎ 32 11 35
Rue Montchoisy 12 ☎ 36 60 50
Rue A.-Lachenal 15 ☎ 36 93 55

Service Ouverture Serrures

S. O. S.

TÉLÉPHONE
Jour et nuit 24 22 22

LA FIN DE LA «DOLCE VITA» : DROGUIT ET CHEVEUX COURTS...

Londres, 8 décembre 1963. — Christine Keeler, condamnée à neuf mois de détention par le tribunal d'Old Bailey, purge sa peine depuis vendredi à la prison des femmes d'Holloway, située au nord de la capitale. Dès son arrivée au pénitencier, elle a été soumise à l'isolement provisoire, comme l'exige le règlement.

Le directeur lui a fait quitter ses vêtements très élégants pour la tenue de l'administration pénitentiaire: jupe grise de grosse toile, blouse épaisse bleue et souliers plats. De plus, elle devra abandonner sa chevelure vaporeuse pour la coupe stricte des détenues. « Mais vous bénéficierez d'une remise de peine si votre conduite est bonne », lui a dit le directeur de l'établissement.

CHRISTINE KEELER RADIEE DU SYNDICAT DES ACTEURS

Londres, 28 août. — Christine Keeler a été radiée de la liste des adhérents du syndicat des acteurs de Grande-Bretagne, « Equity ». On sait que la jeune femme devait tourner un film sur l'histoire de sa vie. « Equity » explique sa décision par le fait qu'il ne veut pas faciliter l'exploitation commerciale d'un scandale public.

LE « FILM » A LA POUBELLE !

Copenhague, 15 décembre. — Les critiques danois ne sont pas tendres — c'est le moins que l'on puisse dire — pour le film tourné sur la vie de Christine Keeler, présenté vendredi soir à la presse.

Les adjectifs vont de « superbement ennuyeux » à « infect ».

Le critique de l'« Aktuelt » résume assez bien l'opinion de l'ensemble de ses confrères: « Film naïf, sans humour, mais involontairement comique lorsqu'il tente de décrire la « dolce vita » des classes aisées. J'espère sincèrement que le profit commercial que l'on en attendait manquera à l'appel. Gens, tenez-vous à l'écart de cette cochonnerie, qui manque effroyablement d'intérêt. Quant aux acteurs, ils n'ont aucun, mais absolument aucun talent ».

Des correspondants britanniques ne sont pas moins sévères. Leonard Mosley, du « Daily Express », déclare que « de sa vie entière » il n'avait encore jamais vu « une aussi insipide production de poubelle ».

HISTOIRES DE «ANNFOUINS»

LA BELLE DANS LA BROUETTE SERA-T-ELLE CONDAMNÉE ?

Edimbourg, 18 octobre. — Miss Anna Kesselaor, jeune et jolie blonde de 19 ans, a comparu devant un tribunal d'Edimbourg pour y répondre d'une promenade effectuée dans une brouette. Il est vrai que cette promenade a eu lieu le 7 septembre au balcon de la salle de conférence du Festival d'Edimbourg et que, pour la circonstance, la belle était nue.

Miss Kesselaor, qui exerce à certains moments la profession de mannequin, était accusée « de s'être comportée d'une manière honteuse et indécente ». En même temps qu'elle comparissait M. John Calder, l'organisateur de la conférence sur le théâtre qu'on donnait ce soir-là, inculpi de complicité.

Tous deux ont déclaré avoir tenté d'animer un peu la soirée, ajoutant qu'en tout cas la nudité était quelque chose de familier aux assistants.

Leur avocat a fait valoir que l'indécence, tout comme la beauté, ne réside que dans l'œil qui contemple.

Il n'a pas été question de l'homme qui roulait la brouette...

CONDAMNATIONS: CONSCIENCE PROFESSIONNELLE

30 septembre. — Le juge Fred Cook a convoqué samedi une audience spéciale du tribunal de Lander (Wyoming) et s'est infligé à lui-même une amende de sept dollars (35 fr.) pour avoir grillé un feu rouge.

L'AUTEUR D'UNE LETTRE DE MENACES

À LA REINE ELISABETH DÉCLARÉ FOU PAR LE TRIBUNAL

Londres, 15 janvier. — George William Maid, 45 ans, accusé d'avoir envoyé une lettre de menaces à la reine Elisabeth II, a été déclaré fou et inapte à défendre sa cause par le tribunal de l'Old Bailey, qui a prononcé mardi un arrêt de détention.

Maid a annoncé que son procès n'était pas équitable et a annoncé son intention de faire la grève de la faim.

EN ANGLETERRE: L'INCORRUPTIBILITÉ DU JURY

EST-ELLE UN MYTHE? SENSATION

À L'OUVERTURE DU PROCÈS DE L'ATTAQUE DU TRAIN POSTAL

Londres, 20 janvier. — Sensation à l'ouverture du procès des vingt accusés dans l'affaire de l'attaque du

Chapellerie des Lions

Genève, rue du Rhône 6

Le spécialiste
de la mode
masculine

A. VUAGNIAUX

Entreprise
de charpente
et menuiserie

GENÈVE

Ch. de la Gravière - Acacias - Tél. 42 65 00

PRÉFABRIQUÉS
BÉTON ARMÉ

Gustave Morex S. A.

Plan-Les-Ouates (Genève) Tél. 8 15 72



11, Croix-d'Or - Tél. 25 49 12

CITROËN
et
PANHARD



J. Reymond & C^{ie}

1, rue Hoffmann Téléphone 33 46 00

VENTE ENTRETIEN REVISION

SUR VOS PIEDS FATIGUÉS,

*Ce soir faites
Celle expérience
vous même*



**MASSEZ UN SEUL PIED
AVEC AKILEINE**

**L'AUTRE CONTINUERA A VOUS
FAIRE SOUFFRIR**

PRESCRITE PAR TOUS LES PÉDICURES

AKILEINE
EFFRÈVE LA FATIGUE DES PIEDS

ALLOR S. A. - 4, Rue du Bailet - GENÈVE

BREVETS D'INVENTION

Marques - Modèles - Recherches - Expertises

EDMOND LAUBER

Ing. dipl. E.P.F.

Conseil en matière
de propriété industrielle
Membre de la Société suisse
de chronométrie et de la
Société chronométrique
de France
Producteur diplômé

Rue de l'École-de-Chimie 2 GENEVE
Tél. 25 31 88 Rendez-vous sur place

train postal Glasgow-Londres aux assises d'Aylesbury, dans le comté de Buckingham.

L'avocat d'un des inculpés a rapporté, avant que le juge fasse prêter serment aux jurés, qu'à trois reprises, au cours de la semaine dernière, la femme de son client avait été pressentie par un inconnu qui l'avait assurée que si elle remettait 3000 livres, son mari ne serait pas reconnu coupable.

Cet inconnu, a ajouté l'avocat, se réclamait d'un ami qui avait vu la liste possible des jurés, au nombre desquels cinq auraient été prêts, contre la somme de 500 livres chacun, à se prononcer en faveur de la non-culpabilité de cet accusé.

« Je me vois donc dans l'obligation, a conclu M^r Ivor Richard, de récuser les douze jurés du sexe masculin proposés. »

Les jurés se sont retirés pendant que le tribunal écoutait les témoins appelés par M^r Richard pour prouver ses allégations. Le juge a ajourné l'audience de la matinée avant qu'une décision ait été prise à ce sujet.

L'audience s'était ouverte sur la lecture de l'acte d'accusation porté contre les vingt accusés, alignés dans le box spécialement construit pour eux dans la grande salle de la mairie d'Aylesbury. Un seul des accusés, Roger-John Gordrey, a plaidé coupable. Tous les autres plaident non-coupable.

CHATIMENTS CORPORELS

SURSIS A L'EXÉCUTION DE LA PEINE DU FOUET

Wilmington (Delaware), 22 janvier. — Le juge Daniel Wolcott, de la Cour suprême de l'Etat de Delaware a accordé un sursis d'exécution de durée indéterminée à Talmadge B., 41 ans, condamné à 10 coups de fouet pour vol à main armée. Ce sursis a été accordé pour permettre la préparation d'un appel à la Cour suprême du Delaware et finalement, « si nécessaire », à la Cour suprême des Etats-Unis.

La peine de quinze ans de prison à laquelle a également été condamné B. n'est pas affectée par ce sursis.

La peine du fouet, décidée par le juge Stewart Lynch, et maintenue par lui, devait être appliquée mardi prochain. Avant la décision du juge Wolcott, M. Elbert Carvel, gouverneur du Delaware, avait déclaré qu'il ferait tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher l'exécution de la sentence.

PENDU L'ANNÉE DERNIÈRE.

HANRATTI AURAIT ÉTÉ VICTIME D'UNE ERREUR JUDICIAIRE?

Londres, 11 juillet 1963. — Le procès le plus long et le plus incertain des annales britanniques va-t-il bientôt rebondir, un an après son dénouement? La question écrite déposée par le député travailliste Fenner Brockway et adressée à M. Henri Brooke, ministre de l'Intérieur, le laisse supposer.

James Hanratty, 25 ans, avait été pendu en mars 1962. Les jurés, après plus de dix heures de délibérations, l'avaient reconnu coupable de l'assassinat d'un automobiliste sur la route nationale A 6. Et ni la campagne de pétitions ni les demandes de grâce n'avaient pu éviter au jeune homme le châtiment suprême.

M. Brockway, assisté d'un journaliste, d'un homme d'affaires, d'un avocat et d'un médecin, refit l'enquête pour tenter de prouver l'innocence de Hanratty. Ses efforts semblent avoir été couronnés de succès, puisque, dans le dossier communiqué au ministre se trouverait la confession écrite du vrai coupable, un individu dont l'identité n'a pas encore été révélée.

Nous avons exposé l'affaire Hanratty que l'on retrouvera dans la présente Revue, même chronique, 1962, N^o 1, pp. 41 ss.

POUR UNE RÉPRESSION EXEMPLAIRE

DES VOLS ET AGRESSIONS A MAIN ARMÉE EN FRANCE

Paris, 20 septembre. — Par une récente circulaire, le garde des Sceaux a donné aux procureurs généraux des instructions relatives à la répression des vols et agressions à main armée, annonce-t-on au ministère de la Justice.

Après avoir souligné la nécessité de réprimer d'une manière exemplaire cette criminalité, le ministre de la Justice a demandé que les affaires de cette nature soient jugées avec célérité, en organisant, le cas échéant, des sessions spéciales des cours d'assises compétentes. Il recommande en particulier de requérir l'application stricte des peines prévues par la loi.

IL AVAIT VOULU CORROMPRE UN FONCTIONNAIRE:

24 COUPS DE FOUET

Dar Es Salam (Tanganyika), 31 octobre. — Un tribunal du Tanganyika vient de condamner Abdallah N. à 24 coups



Vente - Achat
Transports
Clés tous systèmes
Place de la Synagogue 2
Magasin : téléphone 25 55 37

Succursale à Lausanne : Avenue Villamont 19 Téléphone (021) 23 55 42

S. REZZONICO S.A.

Bâtiments et travaux publics

Bureau technique

GENÈVE

20, route de Chêne Téléphone (022) 35 37 10

Entrée: Chemin Clos-Belmont

de salet et deux ans de prison pour tentative de corruption de fonctionnaire.

Le délit portait sur une somme de 10 shillings (7 francs) que, selon l'accusation, Abdallah avait offerte à un fonctionnaire en lui demandant un reçu timbré pour des impôts qu'il n'avait sans doute pas envie de payer.

L'inculpé avait plaidé non coupable.

CE N'EST PAS CHER:

SEPT MOIS DE PRISON POUR AVOIR TUÉ UN JEUNE NOIR

Birmingham (Alabama), 20 janvier. — Un jeune Blanc de 16 ans, Larry Joe Sims, accusé d'avoir tué un jeune Noir de 13 ans, Virgil Ware, a été condamné hier à sept mois de prison par un jury de Birmingham.

Le juge Wallace Gibson a différé l'application de la condamnation jusqu'à jeudi prochain, afin de permettre à la défense de décider si elle fera appel.

Le jeune Noir avait été tué à coups de feu au cours d'incidents consécutifs à un attentat à la bombe commis contre une église baptiste. Quatre jeunes filles noires avaient péri dans l'explosion.

IL AVAIT ÉTRANGLÉ SA FEMME, IVROGNESSÉ, QUI TENTAIT DE LE PIGNARDER

Paris, 19 septembre. Michel C. est un coupable — il a tué sa femme — mais aussi une victime — elle voulait le pignarder. C'est pendant qu'il dormait que son épouse — une ivrognesse, s'approcha lentement de lui alors qu'il était étendu sur un divan et lui porta neuf coups de couteau, légers car la boisson avait par bonheur rendu ses gestes incertains.

Réveillé par ces inquiétantes piqûres, C. se dressa sur sa couche et, apercevant sa femme une lame brillante entre les mains, il fut saisi d'une colère qui allait se terminer par un drame: car il étrangla celle qui souhaitait le supprimer.

Leur vie conjugale était un enfer et les trois enfants nés de cette union étaient martyrisés par leur mère, imprégnée d'alcool.

Les voisins intervenaient sans cesse pour tâcher d'éviter le pire et ils sont tous venus témoigner en faveur de C. qui comparait devant les assises de la Seine.

« Je ne voulais pas tuer », a-t-il répondu au président Jacquinet. C'est évidemment la légitime défense qu'a invoquée son avocat. C. a été, finalement, acquitté.

SES MODÈLES TERRORISAIENT LES VOISINS...

Milan, 8 novembre. — Deux boas, dix fusils, un renard et un aigle: c'est pour peindre « d'après nature », que Gennaro Litta, 42 ans, peintre figuratif, avait installé dans son appartement milanais cette ménagerie peu domestique.

Mais ses boas étaient d'humeur vagabonde et s'en allèrent à plusieurs reprises terroriser ses voisins qui portèrent plainte. Après avoir payé 50 000 lires d'amende, M. Litta pourra désormais continuer à peindre ses modèles au zoo municipal où ils ont été transférés sur décision du juge de paix.

UN JOUEUR DE BASKET CONDAMNÉ POUR AVOIR CASSÉ SEPT DENTS A UN ADVERSAIRE... ... AU COURS D'UN MATCH AMICAL

Agen, 14 novembre. — Poursuivi pour coups et blessures infligés à un adversaire au cours d'un match, un joueur de l'équipe de basket de Serignac-sur-Garonne, Maurice D., a été condamné par le tribunal de grande instance d'Agen à 150 francs d'amende.

Les juges ont d'autre part commis un expert pour statuer sur l'indemnité de 3000 francs demandée par le joueur Roger V., de l'équipe de Gardonne.

Un match disputé la saison dernière entre les deux équipes s'était terminé par un pugilat au cours duquel V. avait eu la mâchoire fracturée et sept dents cassées par D.

UN JAZZMAN CONDAMNÉ POUR USAGE DE STUPÉFIANTS

Berlin, 24 janvier. — Le trompettiste de jazz américain Chet Baker a été condamné par le Tribunal de simple police de Berlin à séjourner pendant une période indéterminée dans un sanatorium municipal, sévèrement gardé, après avoir été inculpé d'utilisation de stupéfiants.

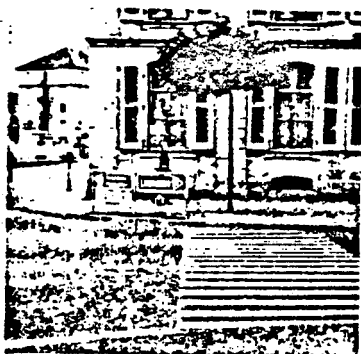
Chet Baker avait été arrêté vingt-quatre heures après son arrivée à Berlin-Ouest où il avait un engagement de trois semaines dans un club local. Baker avait feint de violentes douleurs auprès de six médecins de la ville pour obtenir d'eux des stupéfiants.

Le médecin qui l'avait ausculté après son arrestation avait décelé de nombreuses traces de piqûres sur son corps.

Le trompettiste, qui a souvent eu maille à partir avec la justice en raison de son vice, avait été récemment expulsé

Après les repas un petit verre de

FERNET-BRANCA



Morges, sur la Route Suisse, passage exécuté en 1958 et photographié en 1963.

signophalt

le marquage routier qui a donné entière satisfaction en Suisse pendant plus de cinq ans, sans subir aucune modification de forme ou de couleur, le marquage routier qui a prouvé qu'il dure autant que la chaussée, car les tests effectués en 1951 sont encore parfaitement visibles à l'heure actuelle.

RICHARD MERCANTON

Epalinges
 s'Lausanne
 P (021) 32 65 46
 Genève
 P (022) 25 04 94

AGENCE IMMOBILIÈRE

Louis Braschoss & Cie

7, rue du Conseil-Général
 Téléphone 24 52 10

VENTE - ACHAT
 GÉRANCE D'IMMEUBLES
 ASSURANCES

NSU-PRINZ

La révélation du Salon 1963

Conduite intérieure 4-5 pl., 125 km/h. 5950.-
 Coupé Sport 2 places, 130 km/h. 7150.-

Sur tous modèles :

4 vitesses synchronisées
 4 roues indépendantes

S. A. DU GARAGE DE L'ATHÉNÉE

Genève
 Route de Meyrin 122
 Téléphone (022) 34 96 00

d'Italie, et il est interdit de séjour en Allemagne de l'Ouest pour trois ans, à la suite d'une condamnation à Munich en juin 1962.

**MICK MICHEYL « IMPOSAIT LES MAINS » :
CONDAMNATION, MAIS AVEC SURSIS**

Paris, 16 février. — Mick Michéyl répondait, hier, devant la seizième Chambre correctionnelle, du délit d'exercice illégal de la médecine, car elle a pratiqué l'imposition des mains sans diplôme officiel.

Le substitut lui pose cette question à brûle-pourpoint: « Prendriez-vous ici l'engagement de renoncer à la pratique de l'imposition des mains? » — « C'est terrible ce que vous exigez, répliqua lentement l'artiste après s'être concentrée; mais j'accepte de prendre cet engagement solennel. »

Le tribunal n'a infligé qu'une sanction de principe, 1000 francs d'amende avec sursis.

**LA PROTECTION DE LA PERSONNALITÉ:
CHARLIE CHAPLIN GAGNE SON PROCÈS
CONTRE UNE CLINIQUE NICOISE**

Nice, 16 septembre. — Le tribunal de grande instance de Nice a rendu, ce matin, son jugement dans l'affaire qui opposait Charlie Chaplin à M. Wiart.

On se souvient que l'acteur réclamait la nomination d'un administrateur désigné comme séquestre pour la saisie et la destruction de certaines brochures que M. Wiart avait fait imprimer dans le dessein de recruter des actionnaires pour la création d'une clinique médicale de santé à Nice.

La brochure, illustrée de nombreuses photos, indiquait que cette clinique se spécialiserait dans un traitement de rajeunissement dont auraient bénéficié le pape Pie XII, le chancelier Adenauer, Jean Cocteau, Maurice Chevalier et Charlie Chaplin.

Dans l'ordonnance qu'il a déposée ce matin au greffe du tribunal pour être communiquée au parquet, M. Dubois, vice-président du tribunal de grande instance de Nice, qui avait exigé au préalable que le demandeur versât une caution de 800 francs, a fait droit à la requête de Charlie Chaplin.

L'un des attendus précise que « la brochure indique sans

équivoque que Charlie Chaplin a subi une cure en clinique, sans se prononcer sur la véracité de cette assertion. On constate que la brochure était destinée à une large diffusion, que l'auteur n'a pas sollicité l'autorisation de M. Chaplin, et donc que la publication a été faite contre son gré; que l'auteur et l'agent de diffusion ont agi à des fins publicitaires en utilisant le cas médical d'une personne donnée, pouvant ainsi porter atteinte aux droits primordiaux de l'individu ».

En conséquence, le tribunal acquiesce à la demande de Charlie Chaplin. Il fait défense à M. Wiart de poursuivre la diffusion de la brochure. Il ordonne que la totalité des exemplaires déjà distribués soient récupérés dans un délai de quinze jours et remis au séquestre qui est désigné en la personne de M. Robert Menardo, greffier du tribunal. Si ces exemplaires n'étaient pas remis dans les délais prévus, M. Wiart serait soumis à une astreinte de dix francs par jour pendant un mois.

**UN FUMEUR POURSUIT EN DOMMAGES ET INTÉRÊTS
UNE SOCIÉTÉ AMÉRICAINE PRODUCTRICE DE CIGARETTES**

Miami, 1^{er} novembre. — Un fumeur de 52 ans, M. Leo A. Macgrow, réclame 12 680 000 francs de dommages et intérêts à la fabrique de cigarettes R. J. Reynolds sous prétexte d'avoir contracté un cancer des poumons en fumant les cigarettes de cette société.

Le plaignant déclare qu'il a fumé les cigarettes de cette société pendant trente ans au rythme de trois paquets par jour. Il affirme que les cigarettes lui ont donné un cancer du poumon en 1962 et qu'il a dû subir l'ablation d'une partie d'un poumon.

**RESPONSABILITÉ MÉDICALE
UNE PATIENTE OPÉRÉE PAR ERREUR
L'ANESTHÉSISTE EST CONDAMNÉ**

Bruxelles, 12 décembre. — Le Tribunal de Bruxelles a rendu son jugement dans l'affaire d'une intervention chirurgicale pratiquée par erreur.

Les deux chirurgiens ont été acquittés, le Tribunal ayant estimé qu'ils n'étaient pas responsables de la venue sur la table d'opération d'une patiente qui n'était pas celle qu'ils devaient opérer. (Par contre, l'anesthésiste a été condamné à 4000 francs d'amende, pour ne pas s'être

Rien ne vaut la lampe AARAU

Entrepreneur de l'éclairage publicitaire, 11, rue de la Harpe, Paris 5^e

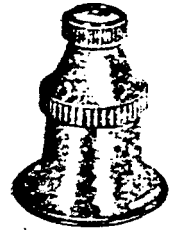
The advertisement features a central graphic of a lamp with a starburst pattern on its base. The text is arranged around this graphic, with the main slogan at the top and the company name and address at the bottom.

HOTEL INTERNATIONAL & TERMINUS



à proximité de la gare et du lac
Restaurant - Jardin
Famille COTTIER
Téléphone (022) 328095

*Loupes
tous genres*



BERGEON & CIE

LE LOCLE
Avenue du Technicum 11



Robert Vernet & Fils

Agence immobilière

6, rue de la Rôtisserie
Tél. 25 33 03

ENTREPRISE DE TERRASSEMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

Pierre DESSIMOZ

AIRE - GENEVE

TELEPHONE 33 90 66

REVUE
Internationale
de
CRIMINOLOGIE
et de
POLICE TECHNIQUE

VOLUME 18
N° 1

ANNÉE 1964

JANVIER
MARS

Revue internationale de criminologie et de police technique

Organe officiel du Centre international d'études criminologiques

REDACTION

- Directeur scientifique:** Professeur Jean Graven Président de l'Association internationale de Droit pénal et du Centre international d'études criminologiques, vice-président de la Société internationale de Défense sociale, ancien vice-président de la Société internationale de Criminologie
- Médecine légale:** Professeur Jacques Bernheim Directeur de l'Institut de Médecine légale
- Police scientifique:** Professeur Jacques Mathyer Directeur de l'Institut de Police scientifique et de Criminologie de l'Université de Lausanne
- Rédacteur en chef:** M^r Diego Schmidt Substitut de M. le Procureur général, à Genève
- Documentation:** M^r Gérard Henry Docteur en droit, avocat au Barreau de Genève
- Publications:** M^r Emmanuel Stauffer Licencié en droit, avocat au Barreau de Genève

DIRECTION GENERALE ET ADMINISTRATION

- Directeur général:** Carlo Moretti Fondateur de la Revue
- Administrateur:** M^r Dominique Poncet Avocat au Barreau de Genève
- Direction administrative:** M^{me} Léonie Moretti Directrice
- Secrétariat:** M^{me} Monique Nespolo Secrétaire de direction

Prière d'adresser toute la correspondance comme suit:

Revue internationale de criminologie et de police technique - Case postale 129 - Genève 4 (Suisse).

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs. Les manuscrits ne sont pas restitués. Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

CONDITIONS DE VENTE ET D'ABONNEMENT

- Prix du numéro:** Suisse: Fr. 5.— Etranger: Fr. suisses 6.—
- Prix de l'abonnement annuel:** Suisse: Fr. 16.— payable au compte de chèques 12-10 216, Genève.
- Etranger:** Frs suisses 20.—. Les souscriptions se font soit directement à la Revue internationale de criminologie et de police technique, case postale 129, 1204 Genève (Suisse), soit aux conditions et adresses suivantes:
- France:** 23 francs français par an. M^{me} J. Guillemat, ch. de la Butte 3, Toulouse (Hte-Garonne). Compte de chèques postaux 10 101-05, Paris (France).
- Belgique, Pays-Bas et Luxembourg:** 250 francs belges par an. L. Linthout, rue de la Sirène 18, Liège (Belgique). Compte de chèques postaux 74 78 66, Liège (Belgique).
- Canada:** 20 francs suisses, Librairie Dussault, rue Lafontaine 1315, Montréal, 24 P.Q. (Canada).
- Publicité:** Annonces Suisses S. A., Genève et ses succursales en Suisse.

SOMMAIRE

PARTIE SCIENTIFIQUE

Editorial: <i>Réflexions sur le procès de Dallas et l'institution du jury américain</i>	1
E. MAUREL, Juge au Tribunal de Grande Instance du Département de la Seine (Paris): <i>L'homicide par imprudence qualifié</i>	9
C.-A. HIRSCH, Commissaire Divisionnaire aux Délégations spéciales et judiciaires, Préfecture de Police, Paris: <i>Le mécanisme de la carambouille</i>	14
G. HOUCNON, Assistant à l'École de criminologie de l'Université de Liège (Belgique): <i>Contribution à la méthode différentielle en criminologie</i>	19
H.-R. BENER, Licencié en droit et avocat à Coire (Suisse): <i>Le problème de l'incendiaire psychopathe</i>	32
C. KOHLER, A. BEAUPÈRE, M ^{me} BONNEFOY, Docteurs en médecine, Lyon (France): <i>Délinquance et enfants ou adolescents psychopathes</i>	35
F. HIRSCH, Avocat et Docteur en droit à Buenos Aires: <i>L'affaire Winpassinger</i>	39
P. BIROT, Juge au Tribunal de première instance, Vice-président du Comité de patronage et de tutelle de l'arrondissement judiciaire de Namur (Belgique), Président de la section « Prisons »: <i>Considérations sur les arrêts de fin de semaine</i>	48
M. FREI-SULZER, Docteur ès sciences, Chef du Service scientifique de la Police municipale de Zurich: <i>La preuve par « assemblage de pièces »</i>	52
P. COLOMB, Ingénieur-chimiste SIA, Vevey: <i>Peintures de signalisation routière</i>	62
J. MATHYER, Professeur, Directeur de l'Institut de police scientifique et de criminologie de l'Université de Lausanne: <i>Notes de police scientifique</i>	66
Informations: L'enquête des Nations Unies sur la peine de mort: <i>La peine capitale</i> , par M. le Conseiller Marc Ancel	71
Dans le monde des revues: <i>La Revue internationale de politique criminelle</i>	73
Notes biographiques: <i>Le Professeur Gerhard O. W. Mueller</i>	74
La vie des Institutions: <i>Le « Law Center » et le « Comparative Criminal Law Project » de l'Université de New York</i>	77

ÉCHOS ET VARIÉTÉS

<i>Pistolets automatiques</i> , par Samuel NICOLET, Professeur à La Chaux-de-Fonds (Suisse)	3
<i>Epilogue au procès de Dallas</i> (voir l'éditorial de notre Directeur scientifique)	5
<i>Suite de nos « dossiers »</i> ... La boxe homicide. - La thalidomide. - L'euthanasie	11
<i>A travers le monde</i> , par D. SCHMIDT, Substitut du Procureur général, G. HENRI, Docteur en droit, et E. STAUFFER, Licencié en droit	15

Canon

plus qu'un nom... un renom !

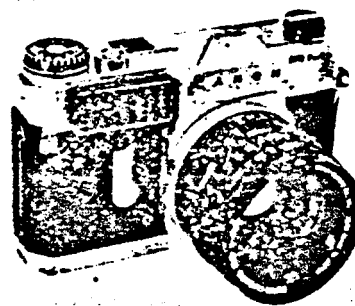
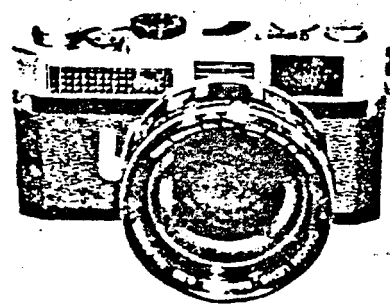
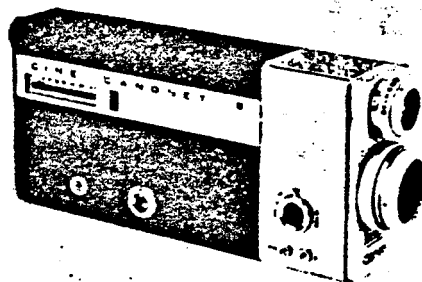
vous propose toute une gamme d'appareils photographiques (6 modèles) et 3 caméras 8 mm aux performances remarquables.

Réputés dans le monde entier pour la qualité extraordinaire de leur optique, les objectifs CANON sont les plus lumineux actuellement sur le marché. L'objectif 50 mm F/1 : 0,95, 4 fois plus lumineux que l'œil humain, et l'objectif reflex 58 mm F/1 : 1,2 en sont un exemple vivant.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez consulter les magasins de photo spécialisés, ou l'agent général de votre pays.

Agence générale pour la Suisse et service de garantie :

LOTARD SA

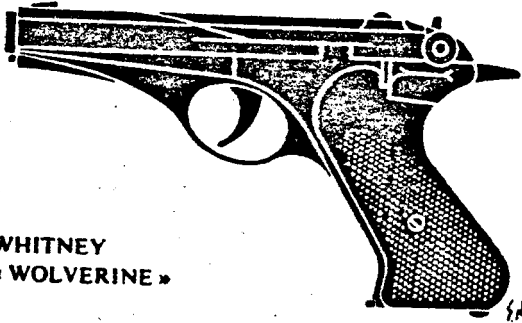


67, rue des Eaux-Vives, Genève
Claude Foëx, adm.

PISTOLETS AUTOMATIQUES

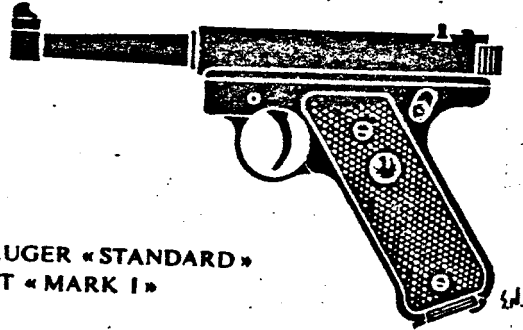
par Samuel NICOLET, professeur à La Chaux-de-Fonds (Suisse)

Les pistolets de calibre .22 (0,22 pouces = 5,6 mm) sont généralement destinés à l'exercice du tir de précision, mais leur puissance est suffisante pour leur permettre de servir occasionnellement d'armes de défense.
La cartouche .22 se fait en 4 variantes qui sont, dans l'ordre des puissances croissantes: .22 court, .22 long, .22 long rifle (L. R.) et .22 extra long.



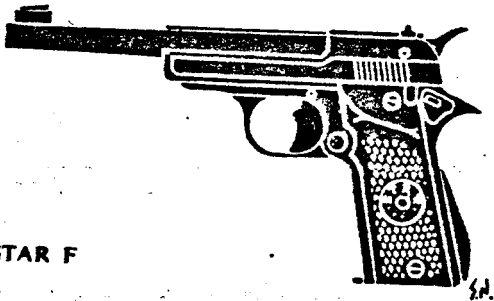
WHITNEY
«WOLVERINE»

Calibre	.22 L. R. (5,6 mm)
Longueur totale	230 mm
Longueur du canon	118 mm
Poids	650 g
Magasin	10 cartouches
Rayures	6
Pas	à droite
Fabrication	WHITNEY FIRE ARMS INC. North Haven, Conn. (USA)



RUGER «STANDARD»
ET «MARK I»

	STANDARD (1949)	MARK I (1951)
Calibre	.22 L.R. (5,6 mm)	.22 L.R. (5,6 mm)
Longueur totale	222 ou 254 mm	235 ou 276 mm
Longueur canon	120 ou 152 mm	133 ou 174 mm
Poids	1020 ou 1080 g	1105 ou 1190 g
Magasin	9 cartouches	9 cartouches
Rayures	6	6
Pas	à droite	à droite
Fabrication	STURM, RUGER & Co Inc. Fairfield, Conn. (USA)	



STAR F

	«SPORT» «TARGET»		
	.22 L.R. (5,6 mm)	.22 L.R. (5,6 mm)	.22 L.R. (5,6 mm)
Longueur totale	175 mm	215 mm	245 mm
Longueur du canon	110 mm	150 mm	180 mm
Poids	740 g	800 g	850 g
Magasin	10 cart.	10 cart.	10 cart.
Rayures	6	6	6
Pas	à droite	à droite	à droite
Fabrication	BONIFACIO ECHEVERRIA, Eibar (Espagne)		



COLT S «WOODSMAN»

	«TARGET» (1915)	«SPORT» (1933)
Calibre	.22 L.R. (5,6 mm)	.22 L.R. (5,6 mm)
Longueur totale	267 mm	229 mm
Longueur du canon	152 mm	114 mm
Poids	800 à 900 g	750 à 850 g
Magasin	10 cartouches	10 cartouches
Rayures	6	6
Pas	à gauche	à gauche
Fabrication	COLT'S PATENT FIREARMS MANUFACTURING Co, Inc. Hartford, Conn. (USA)	

Des milliers pour Peugeot

Le nombre croissant de voitures PEUGEOT sur les routes donne la mesure de leur succès. Pourquoi cet impressionnant essor? Robustesse? Surprenantes qualités routières? Tempérament fougueux des moteurs 403 et 404, ou rendement supérieur pour un minimum de frais? Belle ligne sportive de la 404 ou ligne sobre et classique de la 403? Originalité des détails typiques de l'équipement, ou ensembles luxueux de la 404? Faites un essai et vous commencerez à comprendre pourquoi des milliers d'automobilistes disent: c'est un vrai plaisir de conduire une PEUGEOT!



PEUGEOT

ÉPILOGUE AU PROCÈS DE DALLAS

(Voir l'éditorial de notre Directeur scientifique)

JACK RUBY CONDAMNÉ A MORT FAIT APPEL

LE VERDICT POURRAIT ÊTRE RENDU SAMEDI

Dallas, 12 mars. — On pense dans les milieux généralement bien informés que le procès Ruby pourrait avoir son épilogue dès samedi. Les témoignages doivent en principe prendre fin aujourd'hui après le réquisitoire du ministère public et les plaidoiries de la défense. Le jury pourrait commencer à délibérer vendredi et rendre son verdict le lendemain.

LES JURÉS PARVIENDRONT-ILS À SE METTRE D'ACCORD ?

13 mars. — Après les démonstrations contradictoires des experts de la défense et de l'accusation, il est difficile de prédire celles qui ont paru les plus convaincantes aux jurés. Il est toutefois certain que les experts de l'accusation rejetant la thèse de la folie sont plus nombreux et plus catégoriques dans leurs conclusions que les psychiatres et psychologues de la défense. Parmi les observateurs habitués des procès se déroulant au Texas, beaucoup estiment que le jury n'arrivera pas à se mettre d'accord et que tout le procès devra être recommencé.

RUBY ATTEND QUE LES JURÉS STATUENT SUR SON SORT

Dallas, 14 mars 1964. — Jack Ruby attend, dans la prison de Dallas, de connaître son sort. Il n'en sortira en effet que pour entendre le juge Brown lire le verdict auquel seront parvenus les douze jurés sélectionnés avec tant de difficultés. Ceux-ci ont en effet regagné leurs cellules; ils sont réunis depuis samedi matin pour délibérer, après avoir entendu vendredi les avocats de Jack Ruby plaider l'irresponsabilité de leur client et le procureur général soutenir la thèse de la préméditation. Ce dernier a demandé la peine de mort pour Jack Ruby.

Il n'est cependant pas certain que l'assassin du meurtrier présumé de John Kennedy soit rapidement fixé sur son sort. Les douze jurés doivent en effet se prononcer à l'unanimité sur le degré de responsabilité de l'accusé. Si un seul d'entre eux a été sensible aux démonstrations de M^r Belli et des experts qu'il a fait comparaître pour démontrer que Ruby est sujet à des crises d'épilepsie psychomotrice, et que les autres soient convaincus de la préméditation, aucun jugement ne pourra être rendu et un nouveau procès devra être organisé, avec les incertitudes que cela comporte.

Les jurés devront se prononcer sur cinq points:

— Ruby est-il innocent ?

— Est-il innocent parce qu'il avait perdu la raison au

moment du crime ? (Dans ce cas il serait aussitôt libéré);

— Parce qu'il avait perdu la raison au moment du crime et qu'il ne l'a pas encore retrouvée ? (Dans ce cas il serait interné dans un asile pour criminels malades mentaux du Texas jusqu'à ce qu'il retrouve la raison);

— Est-il coupable de meurtre avec préméditation ? (Il est alors passible de la peine de mort avec comme minimum une peine de prison de deux ans);

— Coupable de meurtre sans préméditation ? (Il est passible d'une peine de prison de deux à cinq ans avec possibilité de sursis).

En aucun cas le ministère public ne pourra faire appel à minima. Seuls les appels pour vice de forme sont recevables, et M^r Belli prétend en avoir relevé au moins une douzaine...

LES DÉS SONT JETÉS:

MEURTRE AVEC PRÉMÉDITATION — « LA MORT »
DALLAS A VOULU « LAVER SON HONNEUR »

15 mars. — La sévérité du verdict de Dallas a jeté un froid dans toute l'Amérique. « Ce Texas n'aura jamais fini de nous surprendre », disaient les New Yorkais en hochant la tête.

Le ministère public lui-même parut surpris de la décision des jurés, douze Texans moyens mais purs. Pour la quasi-totalité des Américains, Ruby ne méritait ni la pitié, ni la mort. Coupable il l'était évidemment, mais c'était aussi un exalté, un peu déséquilibré qui avait pu être sincèrement poussé au meurtre par le choc de l'horrible mort de M. Kennedy.

Et maintenant, après s'être demandé depuis quatre mois pourquoi Jack Ruby avait tué Lee Harvey Oswald, la presse, les experts, les psychiatres et les autres se demandent pourquoi le jury de Dallas a condamné Ruby à mort, et sans hésiter puisqu'il ne lui a fallu que cent quarante-huit minutes pour se décider.

L'explication qui vient tout de suite à l'esprit et qui satisfera les amateurs de roman noir, c'est que le jury de Dallas a voulu faire taire Ruby. Dead men tell no tales, ou « Les morts ne parlent pas » est un proverbe américain. Hâtons-nous de dire que si cette thèse vient à l'appui des affabulations qui ont été publiées depuis la mort de M. Kennedy, il y a peu d'Américains qui l'acceptent.

Il est en effet difficile d'imaginer que douze hommes et femmes accepteraient sans mot dire une pareille consigne, d'où qu'elle vienne. Et il est moins que sûr qu'un homme

Liaison rapide
et sûre avec



SE 18



SE 18: un petit émetteur-récepteur maniable et digne de confiance, fabriqué par Autophon SA.

Ne mesure que 19,8 x 16,6 x 5,5 cm; ne pèse que 2,6 kg.

Portée: 20 km en terrain découvert, 3 km en localité.

Capacité: 110 heures de réception seule, 25 heures avec 10 % d'émission.

Source de courant: accumulateur cadmium-nickel, pouvant être rechargé à volonté.

AUTOPHON

Soleure

comme Ruby se sentant perdu, n'essaie pas de sauver sa peau ou de se faire une dernière publicité, en nunçant le morceau. On peut être sûr que son avocat, M^r Belli, en tout cas, s'en chargerait pour lui. D'ici son exécution, s'il est jamais électrocuté, Ruby aura un an, peut-être deux pour parler, s'il sait quelque chose, s'il a un secret...

Il est encore fort possible, pense-t-on en Amérique, que - n'ayant pu juger Oswald que Ruby leur avait enlevé - les jurés de Dallas aient, consciemment ou non, fait retomber leur « justice » sur ce dernier, et cherché d'un seul coup à punir les deux hommes.

Les Texans, qui ont toujours aimé la justice expéditive, se sentaient frustrés par la disparition d'Oswald. Il fallait que quelqu'un paie pour l'horrible crime de Dallas. « A défaut d'Oswald, pendons (ou plutôt électrocutons puisqu'on ne pend plus au Texas) Ruby » était un réflexe commun dans ce pays où la loi du Far West est la seule loi des « hommes ».

Certains milieux puissants de la ville, ceux que l'on appelle l'oligarchie (banquiers, businessmen, propriétaires de journaux et de stations de radio-télévision) avaient mené une véritable campagne de « salut public » contre Jack Ruby, ce petit juif venu de Chicago (capitale des gangsters, comme chacun sait) qui corrompait les purs Texans en les incitant à venir admirer des effeuilleuses...

Persone à Dallas ne versera un pleur sur ce pauvre petit individu qui en mourant mettra fin au chapitre le plus tragique de l'histoire de Dallas. Après ça, il n'y aura plus qu'à construire un monument sur le site du meurtre de M. Kennedy, et Dallas aura la conscience tranquille.

Cette psychologie est à peu près celle des leaders de la ville, bien qu'ils n'aient pas encore ouvert de souscription pour le monument à la mémoire de M. Kennedy.

M^r Belli, dès qu'il entendit le verdict, accusa les jurés d'avoir été inspirés par le « fanatisme ». Il est certain que les fanatiques qui souhaitaient la mort de M. Kennedy, même s'ils n'ont rien eu à voir avec l'assassinat comme c'est probable, souhaitaient aussi voir disparaître Oswald et Ruby pour se libérer de leur culpabilité morale.

Il se peut aussi que l'arrogance histrionique de M^r Belli ait finalement tourné les jurés contre lui et contre son client.

Mais l'explication la plus vraisemblable, la plus naturelle pour ceux qui connaissent le Texas et qui sont allés à Dallas depuis l'assassinat de M. Kennedy, c'est que les jurés, gens simples, se sont dit : « Depuis quatre mois on nous accuse de tous les crimes, on nous insulte, on se moque de nous, qu'est-ce qu'on va dire de nous, de Dallas, du Texas, si nous acquittons Ruby, on si nous le laissons s'en tirer avec une peine légère ».

« Oh, Dallas, tu charries... », titrait en première page le Daily News de New York, le plus fort tirage d'Amérique, le jour où sept détenus ont profité de la confusion pour s'échapper de la prison où Ruby est enfermé.

Depuis le 22 novembre dernier, Dallas était devenue la risée et la honte de l'Amérique. Il est probable qu'en envoyant Ruby à la chaise électrique ces honnêtes gens ont voulu laver l'honneur de Dallas, et venger leur ville tout en montrant au monde qu'il y a une justice en Amérique, même au Texas.

L. P. (Journal de Genève.)

LA DÉFENSE VA INTERJETER APPEL

Dallas, 15 mars. — Après avoir rendu leur verdict, les douze jurés du procès historique de Dallas ont quitté leur quartier réservé, au sixième étage de la prison, dans des voitures de police. La plupart ont préféré ne pas rentrer chez eux et vivre pendant quelques jours à des adresses demeurées secrètes. Le juge Brown, quant à lui, a quitté le palais dans l'ombre de trois policiers en civil.

La défense va maintenant interjeter appel devant la cour criminelle du Texas. M. Belli a déclaré, au cours d'une conférence de presse, qu'il possédait des informations... d'où il résultait que l'un des jurés avait dit à l'avance que s'il était choisi comme membre du jury il voterait pour la sentence de mort. Si un juré a effectivement tenu ces propos et que la défense parvenait à le prouver, le procès pourrait être cassé.

Ruby a été incarcéré dans sa cellule de la prison de Dallas. Il y restera aussi longtemps que dureront les appels envisagés par ses avocats, c'est-à-dire au moins un ou deux ans.

L'AVOCAT GÉNÉRAL:

« SI LA DÉFENSE AVAIT FAIT SÉRIEUSEMENT SON TRAVAIL... »

Dallas, 17 mars. — « Je regrette pour Jack Ruby: il est la victime de beaucoup de choses », a déclaré, au cours d'une interview, l'avocat général Henry Wade, qui semble être l'un des rares à ne pas se féliciter du verdict prononcé contre l'assassin de Lee Harvey Oswald.

Citant à cet égard certains propos tenus par un journaliste l'accusant d'avoir voulu « ajouter un nouveau scalp à sa ceinture », M. Henry Wade a déclaré: « Cela fait mal. Ce n'est pas vrai. Si la défense avait fait son travail aussi sérieusement que mes adjoints Bill Alexander et Jim Bowie ont fait le leur, Jack Ruby ne serait pas où il est aujourd'hui. »

Avant le procès, l'avocat général n'avait pas caché qu'une peine de détention à vie lui paraissait plus normale. Ses adjoints étaient du même avis. Pour M. Wade, Jack Ruby a été en quelque sorte victime de ses avocats après avoir été victime de circonstances indépendantes de lui-même, dans son crime, dont l'avocat général a néanmoins reconnu qu'il était justiciable de la peine de mort.

« Jack Ruby n'a même pas demandé la clémence des jurés, dont il aurait pu éveiller la pitié. Il ne l'a pas fait et ce n'était pas à nous de le faire », a ajouté M. Henry Wade, semblant quelque peu accablé par les télégrammes qui affluent sur son bureau pour le féliciter de ce verdict, de ce « job bien fait », pour reprendre l'expression de l'un de ces câbles.

Parmi ces télégrammes, l'un, venant de Philadelphie, dit: « Le Texas peut désormais être fier. » Un autre, signé du barreau de Colombus (Ohio), félicite M. Wade de « sa victoire sur M^r Belli, aujourd'hui réduit en cendres. » « Remerciez la Californie de vous avoir envoyé un avocat aussi inepte que Belli », écrit un groupe de Californiens.

Mais il y a aussi des télégrammes moins élogieux: « Vous êtes un Caligula... Les enfants de mes enfants connaîtront la honte de Dallas. » « Que votre ville et votre âme soient damnées. »

8

1/4

L'eau des gourmets

**HENNEZ
LITHINÉE**

Agréablement pétillante: ni trop - ni trop peu

8

Wild M 4

microscope
stéréoscopique

Prix de l'équipement de base peu élevé, lequel peut se transformer à tout moment avec quelques pièces interchangeables en un instrument de recherches.

Standard-Equipement

24 domaines de grossissements différents de 5 à 160 fois. Diamètre du champ de visibilité jusqu'à 37 mm.

Wild Heerbrugg S.A.
Heerbrugg/SG, Suisse
Ets d'optique et de
mécanique de précision
Tél. (071) 7 24 33
Télégr. : Wico Heerbrugg



Garage démontable

Longueur : 5 m. 16
Largeur : 2 m. 66
Prix : Fr. 1950.—

Sogemat sa

GENÈVE
Chantepoulet 1-3
Téléphone 31 25 52

8

RUBY, PRISONNIER INDIFFÉRENT, JOUE AUX CARTES

Dallas, 18 mars. — Quand le juge Brown a prononcé samedi le verdict le condamnant à mort, Jack Ruby est demeuré impassible.

Quatre jours sont passés depuis. Ruby a regagné sa prison et il offre toujours ce même air d'indifférence et d'impassibilité.

Il joue seul aux cartes ou aux dominos, mange quand le repas est servi et prend sa douche quand on lui dit de le faire. Seul Jack Ruby connaît les pensées de Jack Ruby.

« Hé, Phil, comment ça va aujourd'hui ? » C'est ainsi qu'il accueille son avocat Phil Bursleson qui lui rend visite presque quotidiennement. Ce dernier a déclaré que son client n'a rien demandé de particulier, qu'il ne voit pour le moment que ses avocats et ses proches.

« Je lui ai parlé de l'appel et ai essayé de lui expliquer que cela prendra du temps. Jack semble avoir bon espoir que son procès sera révisé équitablement. Il est en bonne santé et son état mental est aussi satisfaisant que possible en pareilles circonstances », a encore précisé l'avocat.

Pour le directeur de la prison, Ruby semble plus calme maintenant que pendant le procès, quand on le conduisait deux fois par jour au tribunal. « Il ne nous donne aucun mal. Il ne nous en a d'ailleurs jamais donné », a-t-il ajouté.

Ruby dispose de trois cellules adjacentes d'une longueur de plus de 7 m. 50 sur une largeur de plus de 3 m. 50. Après le verdict, le prisonnier a reçu 10 à 15 lettres par jour, maintenant ce chiffre est tombé à 4 ou 5.

Plusieurs avocats locaux ont été pressentis par la famille du condamné à mort pour savoir s'ils seraient prêts, en cas de nouveau procès, à le défendre devant les cours d'appel.

Pour le moment, M^r Belli reste seul responsable de la défense, mais on estime que ses déclarations sur Dallas, « territoire communiste aux Etats-Unis », le disqualifient pratiquement au cas où le procès devrait de nouveau avoir lieu à Dallas. Sa méthode de défense continue d'être sévèrement critiquée dans de nombreux milieux.

On apprend que son adjoint Phil Bursleson présentera la semaine prochaine la demande pour un nouveau procès. Il s'agit surtout d'un point de procédure. Il demandera au juge Brown de « juger Ruby de nouveau parce que le verdict ne tient compte ni de la loi ni des preuves présentées ». Selon toute vraisemblance le juge Brown rejettera cette demande et les avocats devront alors interjeter appel devant la cour d'appel criminelle à Austin, capitale du Texas.

Cette cour ne se prononcera pas avant un an au moins. Pendant ce temps, Ruby restera incarcéré à la prison de Dallas. Mais il ne sera plus seul dans une cellule. Il la partagera avec des prisonniers spécialement choisis.

UN AVOCAT AMÉRICAIN DEMANDE UNE SANCTION CONTRE SON CONFRÈRE M^r BELLI

Dallas, 18 mars. — M^r Robert Morris, avocat de l'Association pour la défense des libertés civiques, a demandé à l'Association des bureaux américains de sanctionner M^r Melvin Belli dont, dit-il, le comportement

après la condamnation de son client a scandalisé « par la vulgarité de ses outrances de langage ».

RUBY DÉSAVOUE SON DÉFENSEUR

Dallas, 19 mars. — La famille de Jack Ruby ne veut plus de M^r Melvin Belli comme défenseur. Mrs Eva Grant, sœur du condamné, a déchiré au « Morning News » de Dallas qu'elle a adressé, hier soir, une lettre par avion à l'avocat de San Francisco pour lui faire part de cette décision.

Le frère du condamné, Hyman Ruby, qui vit à Chicago, s'est, dans une lettre, fait le porte-parole de la famille: « Les opinions exprimées par M^r Belli sur Dallas, le jury, le juge Joe Brown et le procureur Henry Wade ne sont partagées ni par Jack ni par aucun membre de la famille. »

Dès le 22 janvier, affirme la lettre, Ruby a « essayé de changer d'avocat » parce qu'il n'était pas d'accord avec la tactique adoptée par M^r Belli. Ce dernier « s'y est vivement opposé et s'est imposé... A l'époque, il ne voulait d'aucun avocat local compétent ».

La lettre, qui comporte deux pages, a été signée par Jack Ruby en personne. Des doubles ont été adressés aux deux autres avocats de la défense, M^r Joe Tonahill, de Jasper (Texas), et M^r Phil Bursleson, de Dallas.

M. Hyman Ruby a encore déclaré: « Mon frère a été choqué et bouleversé par le comportement de M^r Belli, tant au tribunal qu'à l'extérieur. L'avocat ne nous a jamais consultés à propos de quoi que ce soit sur l'affaire et il ne nous a, à plus forte raison, pas consultés avant de s'en prendre à tous ces gens, samedi dernier... J'avais l'impression qu'il évitait tous les membres de la famille. »

La lettre souligne, en outre, que la famille était en désaccord avec M^r Belli au sujet « de ses constantes et violentes attaques contre Dallas et les habitants du Texas », qui n'avait d'autre but que « de servir sa propre réputation et sa fortune ».

«... Nous ne savons pas encore ce que nous allons faire en ce qui concerne la défense. Nous n'avons pas fait de choix pour le moment. Mais, avec l'aide de Dieu, nous obtiendrons, de toute façon, le concours de quelqu'un. »

Un parent a précisé que Jack Ruby avait autorisé un auteur californien à écrire une série d'articles sur sa vie qui avaient rapporté 24 000 dollars (120 000 Fr.) qui ont servi à financer le procès.

DEMANDE DE REVISION DU PROCÈS RUBY

Dallas, 20 mars. — M^r Phil Bursleson a présenté au tribunal de Dallas une demande de révision du procès pour vices de procédure. La requête de l'avocat se fonde sur les quatre points suivants:

1. Le procès s'étant déroulé à Dallas, l'accusé s'est trouvé en face d'un jury forcément partiel.
2. Les membres du jury qui ont vu la scène du meurtre de Lee Harvey Oswald à la télévision étaient, en fait, à la fois témoins et jurés.
3. Le tribunal avait refusé qu'il soit procédé à une enquête sur l'état mental de l'accusé, avant l'ouverture du procès.
4. Le tribunal a accepté les dépositions d'agents de police qui avaient cité des paroles prononcées par l'accusé avant son arrestation. (à suivre.)

Le dépistage de l'alcoolisme dans la circulation routière enfin réalisé par le

BREATHALYZER (ETHANOGRAPHE)

et par

L'ALCOMILLE

(appareils pour la détermination de la teneur d'alcool dans le sang par analyse de l'haleine)

1. Sauvegarde de l'intégrité corporelle
2. Simplicité du maniement (appareils desservis par l'agent de police)
3. Rapidité de l'analyse (env. 3 minutes)
4. Exactitude des résultats ($\pm 10\%$)
5. Construction robuste - transport rapide
Dimensions réduites
6. Branchement électrique : 220 V (110 V) et 6 V (12 V)
(peuvent être branchés sur batterie de voiture)
7. Réalisation immédiate de l'analyse sur le lieu de l'accident

Nombreuses références en Suisse et à l'étranger

APPAREILS ÉLECTRONIQUES Lucien Etzlinger, 12, rue de Hesse - Genève

SUITE DE NOS « DOSSIERS »...

LA BOXE HOMICIDE

Notre éditorial sur le problème de l'interdiction de la boxe professionnelle commercialisée à la suite de la mort (certains ont dit: l'assassinat à coups de poing) de deux champions du monde, Benny Kid Paret et Davey Moore, (présente Revue 1962, N° 2, p. 81) a traité ce sujet. Nous l'avons repris à propos de l'affaire du boxeur argentin Lavorante (ibidem, 1962, N° 4, p. 47), et continuerons à signaler les faits qui le complètent.

POUR SAUVER LA BOXE PROFESSIONNELLE

L'Association mondiale de la boxe vient de faire, à Miami, des modifications au règlement afin d'améliorer la position du pugiliste:

1. Le médecin qui surveille le combat aura le droit d'interrompre la rencontre sans en référer à l'arbitre. Il demandera simplement au chronométrateur de donner deux coups de gong. Le combat sera aussitôt interrompu.

2. Tout boxeur ayant été envoyé au tapis bénéficiera automatiquement d'un répit de huit secondes (cette disposition est déjà adoptée pour les amateurs). Le boxeur ayant subi deux k.-o. consécutivement, sinon à trois mois d'intervalle, sera mis au repos pour six mois. D'autre part, trois chutes au sol en un round équivaldront à un k.-o. dans un championnat.

3. Il sera enfin impossible à un boxeur d'être sauvé par le gong. Le décompte des secondes sera poursuivi après la fin du round.

Il est indiscutable que ces mesures ont été dictées par des gens compétents. Mais il est permis de douter qu'elles suffisent à éliminer totalement les risques courus. Et l'arbitre, s'il est expérimenté et s'il demeure au-dessus de la mêlée, n'est-il pas mieux placé que quiconque pour apprécier les réactions d'un boxeur en difficulté.

An fait, souvenons-nous des circonstances des deux accidents qui se traduisirent par la mort de deux champions du monde, le Cubain Benny Kid Paret, le 24 mars 1962, à New York, le Noir américain Davey Moore, le 22 mars 1963, à Los Angeles. Pour l'un comme pour l'autre, le médecin eût-il été en mesure d'intervenir à temps opportun pour éviter une crise fatale? Il est permis d'en douter. Les causes étaient d'origines plus lointaines que celles fournies par les péripéties de championnats à peine disputés. Benny Kid Paret avait derrière lui des matches durs disputés en succession, deux autres championnats du monde des welters contre Emile Griffith, plus un championnat du monde... des moyens contre Gene Fullmer. Le

pauvre émigrant était devenu une vedette spectaculaire. Il était incapable de résister aux contrats importants qu'on lui proposait. Trop c'est trop.

Quant à Davey Moore, il avait fait un aveu terrifiant avant de se mesurer avec le Cubain Sugar Ramos. A trente ans, il n'était plus un poids plume naturel. Vainqueur ou vaincu, il avait l'intention de changer de catégorie. Mais son titre représentait un capital considérable en dollars. C'est davantage le procès de la boxe professionnelle que nous serions tenté de faire, en dépit des louables intentions de l'Association mondiale de la boxe.

Jean Denis.

NOUVEAUX « EXPLOITS », NOUVEAUX DÉCÈS

Bogota, 22 janvier. — Victime d'un knock-out au cours d'un combat amateur disputé à Ciudad Ororo (Bolivie), le boxeur poids mouche bolivien José Godoy est décédé quelques instants plus tard sans avoir repris connaissance, à l'hôpital où il avait été transporté. José Godoy est le premier boxeur bolivien décédé des suites d'un combat.

LA THALIDOMIDE

Ici encore, nous poursuivons l'examen des problèmes soulevés dans notre Editorial sur ce sujet (présente Revue, 1962, N° 4, p. 245), avec la large documentation de base que nous avons donnée dans le même numéro sous le titre: Le drame des tranquillisants. L'affaire du « Sostenan » (Contergan) et de la thalidomide fait rebondir les problèmes de l'euthanasie et de l'avortement autorisé (1962, N° 4, pp. 5 à 13, 1963, N° 1, pp. 11 à 15).

NOUVEAU DRAME DE LA THALIDOMIDE EN ALLEMAGNE FÉDÉRALE

Francfort, 30 septembre. — Un nouveau drame dû à la thalidomide vient d'éclater, en Allemagne de l'Ouest cette fois. Une jeune femme et une doctoresse ont été arrêtées. Elles sont accusées du meurtre d'un petit infirme de deux ans et demi.

Le père du petit garçon, M. Wladimir Sidorow, garçon de café, avait signalé l'autre soir à la police la disparition de sa femme et de son fils. Il précisait que depuis la naissance de l'enfant - dont l'infirmité était attribuée à la thalidomide - son épouse s'adonnait à la boisson.

Les recherches demeuraient vaines lorsqu'aux premières heures de la matinée M^{me} Sidorow téléphona elle-même

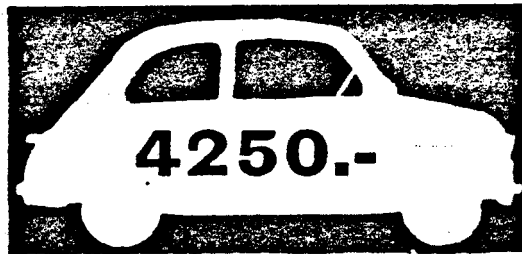
PEINTURE POUR MARQUAGE DE ROUTES

blanc
jaune
bleu

Comme l'Etat de Vaud,
maintes Communes et entreprises
de peinture, faites confiance à

VERNISOL S.A. VEVEY

Fabrique de vernis et produits chimiques



moteur 2 cyl. 4 temps
refroidi par air - 4 vi-
tesses - 4 places - plus
de 95 km/h. - 4,5 l. aux
100 km. - robuste, éco-
nomique - spacieuse -
 finition luxe - glaces
 descendantes - chauf-
 fage - dégivreur

FIAT 500

FIAT SUISSE S.A. Genève

aux policiers, assurant qu'on avait essayé de tuer le petit Alexandre.

Les inspecteurs se précipitèrent à l'adresse indiquée, celle du Dr Mechthild Petersen. L'enfant se trouvait dans un état critique à la suite d'une piqûre pratiquée par M^{me} Petersen. Transporté à la clinique de l'Université, il devait succomber quelques heures plus tard.

Selon les déclarations faites par M^{me} Sidorow à la police, la doctoresse et elle-même, après avoir bu force bière et liqueurs, en étaient venues à discuter de l'affaire d'euthanasie de Liège.

« Je dis au médecin, ajouta-t-elle, qu'il vaudrait mieux que mon enfant ne soit pas en vie. Mais je ne voulais pas sérieusement sa mort. Alexandre se réveilla alors et se mit à pleurer. La doctoresse lui fit une piqûre. Je pris peur et appelai la police. »

M^{me} Petersen, de son côté, affirme que c'est à la demande de M^{me} Sidorow qu'elle administra à l'enfant une dose mortelle de barbituriques. Quand M^{me} Sidorow appela la police, elle tenta de compenser l'effet des barbituriques en pratiquant deux injections cardiaques.

Les deux femmes comparaitront aujourd'hui devant un magistrat instructeur.

Francfort, 1^{er} octobre. — Présentées devant le juge d'instruction de Francfort, la doctoresse Mechthild Petersen et Helga Sidorow - les deux inculpées du nouveau drame de la thalidomide découvert en Allemagne - se sont hier encore mutuellement accusées d'avoir suggéré le meurtre du petit Alexandre Sidorow, trois ans. L'enfant était né difforme et l'on attribuait son infirmité au Contergan (nom sous lequel est vendue la thalidomide Outre-Rhin).

La doctoresse a précisé: « Samedi, vers 23 heures, M^{me} Sidorow est venue me voir à mon cabinet en compagnie du petit Alexandre. Elle se plaignait d'une crise de sciaticque et m'a demandé de lui administrer un tranquillisant par piqûre. Je la connaissais bien. Nous avons bu une bouteille de bière. Au cours de la conversation, M^{me} Sidorow m'a renouvelé sa demande: « Ne vaudrait-il pas mieux tuer Alexandre? » Je me suis alors décidée. Je lui ai fait une injection d'un produit soporifique. La mère était à côté de l'enfant au moment de la piqûre. »

La mère, quant à elle, a assuré que si elle avait été favorable à une mort sans douleur pour son fils, elle avait regretté son geste sitôt la piqûre faite. « C'est pourquoi, a-t-elle déclaré, la doctoresse a injecté un toni-cardiaque directement dans le cœur d'Alexandre. Mais il était trop tard. »

Les policiers ont, d'autre part, confirmé que les deux femmes étaient sous l'emprise de la boisson lorsqu'ils avaient pénétré dans le cabinet.

Le magistrat instructeur a décidé de mettre la doctoresse en liberté provisoire, estimant qu'aucun délit de fuite

n'était à craindre. En revanche, a placé Helga Sidorow sous mandat de dépôt.

NOUVEAU PROCÈS DE LA THALIDOMIDE AUX ETATS-UNIS

Cleveland (Ohio), 24 mars. — Un cabinet judiciaire a déposé hier une plainte contre le laboratoire de produits pharmaceutiques Richardson-Merrel Corporation, auquel il réclame 2 millions 200 000 dollars (11 millions de francs français) de dommages et intérêts, au nom de jumeaux canadiens âgés de deux ans et atteints de malformations attribuées à l'absorption de thalidomide par leur père, en cours de grossesse.

Selon la plainte, le laboratoire, qui détenait les droits de fabrication de la thalidomide aux Etats-Unis et au Canada, a distribué le produit à des médecins pour essais cliniques sur l'homme et a fait preuve de négligence en le présentant comme inoffensif pour les femmes enceintes.

(à suivre.)

L'EUTHANASIE

UN SEPTUAGÉNAIRE TUE SON FILS DÉBILE MENTAL A COUPS DE HACHETTE

Paris, 20 septembre. — Un retraité de 70 ans, M. Edmond Gross, domicilié rue Anatole-France 66, à Beauchamp (Seine-et-Oise), a tué hier matin, vers 4 heures, son fils Gérard, 38 ans, débile mental. Auparavant, le vieillard avait tenté de l'étrangler avec une cordelette. D'après les premiers éléments de l'enquête, il s'agirait d'un drame de l'euthanasie.

C'est le médecin de la famille, le Dr Edouard, qui fut le premier appelé par M. Gross. Ce dernier le conduisit dans une des pièces du pavillon où gisait la victime portant de profondes blessures à la tête. Le médecin, devant les circonstances du drame, avertit aussitôt le commissaire de police de Taverny.

D'après les premières hypothèses, le meurtrier, désespéré de voir son fils ne pas recouvrer sa raison, aurait préféré le supprimer. (Cependant, la version des faits donnée par M. Gross semble être en contradiction avec cette version. En effet, le septuagénaire a déclaré aux enquêteurs que c'est au cours d'une violente discussion qu'il frappa, la nuit dernière, son fils à coups de hache, puis l'acheva en l'étrangler. Il appela ensuite son médecin.) M^{me} Gross dormait au moment du drame et ne devait apprendre qu'à son réveil la fin tragique de son fils.

Le meurtrier jouissait, dans la commune, de l'estime générale. Mutilé de la guerre 1914-1918, il s'occupait de la Croix-Rouge et de nombreuses œuvres religieuses. Il était le fondateur président de la confrérie locale de Saint-Vincent-de-Paul.

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE



Agences :

Acacias, Carouge,
Cornavin, Eaux-Vives,
Florissant, Plainpalais,
Servette

Bureaux de change :

Rue du Mont-Blanc
Station de Rive
Gare des Eaux-Vives
Centre international
CERN

Siège central : 2, rue de la Confédération

Hôtel LA RÉSIDENCE

1^{er} rang - 200 lits

Route de Florissant 11
Téléphone 24 13 80

PARC-HOTEL

2^e rang - 100 lits

Avenue Krieg 42
Téléphone 36 70 20

Les hôtels de Genève
dans leurs propres parcs
avec parc privé pour
voitures

*Confort
tranquillité*

Téléphone et radio dans
les chambres

Prix raisonnables

LABORATOIRES

VIFOR S.A.

Produits pharmaceutiques



GENÈVE (Suisse)

A TRAVERS LE MONDE

par Diego SCHMIDT, substitut du Procureur général, Gérard HENRI, docteur en droit
et Emmanuel STAUFFER, licencié en droit

A TRAVERS LE MONDE... DU CRIME

LE SADIQUE DE L'OPÉRA DE VIENNE DÉMASQUÉ

Vienne, 27 août 1963. — Le « sadique de l'Opéra », Josef Weinwurm, ex-vendeur de Vienne, âgé de 33 ans, qui a avoué mardi soir avoir assassiné le 12 mars dernier, après l'avoir violentée, le petit rat de l'Opéra viennois, Dagmar Fuhrich, avait prémédité son crime. Il s'agit d'ailleurs d'un dangereux récidiviste.

En effet, Weinwurm avait déjà rôlé de nombreux jours avant celui du crime autour de l'Opéra afin d'étudier les lieux et de choisir sa victime. Ce n'est que dans l'après-midi du mardi 12 mars dernier que le moment propice se présenta à l'assassin.

Le meurtrier aurait perpétré son crime de la manière suivante: Mardi 12 mars, Weinwurm se posta dans l'un des couloirs de l'Opéra qui mène à l'école de ballet; quand la petite Dagmar Fuhrich arriva, usant d'un subterfuge diabolique, il réussit à la conduire dans un vestiaire qu'il savait inutilisé ce jour-là. Il déclara être le médecin de l'école de ballet et, prétextant une visite médicale, il abusa de la naïveté de la petite fille et commit son crime en toute tranquillité. Puis, roulant son manteau et ses gants ensanglantés en un paquet anodin, il sortit de l'Opéra et alla les cacher, ainsi que l'arme du crime, dans une maison située à proximité du théâtre.

(Nous relaterons le procès dans notre prochain numéro.)

L'AFFAIRE DU « SADIQUE À LA HACHETTE »

Moscou, 16 janvier. — Les « Izvestia » ont publié mercredi soir un article affirmant que le tueur à la hachette et sa maîtresse, qui l'aiderait « à essuyer le sang », sont loin d'être fous et qu'ils devraient être condamnés à mort.

Vladimir Ionessian, 26 ans, chanteur de comédies musicales, a été arrêté lundi à Kazan et inculpé du meurtre de trois petits garçons et de deux femmes à Moscou et à Ivanovo, à 260 kilomètres de la capitale. Il aurait en outre violé une jeune fille dans cette ville de province.

L'auteur de l'article, Vassili Ardumatsky, qui a assisté à l'interrogatoire des coupables, écrit que « leur châtiment est aussi inévitable que le destin lui-même », et il laisse entendre qu'ils ont peu d'espoir de plaider la folie.

« Nous devons avouer, dit-il, que nous aurions souhaité voir des personnes psychologiquement anormales. Cela aurait au moins apporté une sorte d'explication à ces faits incroyables. Mais le tueur est un jeune homme tout à fait

responsable, aux yeux vifs et insolents. Il parle d'une façon logique et se souvient de tout. Il a cyniquement avoué le premier meurtre, puis le second, puis le troisième et le quatrième. »

Le journal ajoute qu'il agissait de sang-froid, qu'il travaillait avec des gants et laissait peu de traces. Parlant de sa maîtresse, Alevtina Dimitrieva, une danseuse sans talent, les « Izvestia » déclarent qu'elle a « une cervelle d'oiseau » et qu'elle flirtait avec les policiers chargés de l'interrogatoire.

Ionessian l'avait connue dans un théâtre à Orenbourg. Tous deux voyageaient beaucoup et changeaient souvent d'adresse pour éviter de se faire prendre.

DES « BANDOLEROS » TUENT SIX PERSONNES

DONT DEUX PETITES FILLES ET BRÛLENT LES CADAVRES

Ibague, 17 septembre. — La police colombienne révèle qu'un charnier a été découvert près de la localité d'Ortega, dans la province de Tolima. On a découvert six cadavres à moitié calcinés, dont ceux de deux petites filles de 7 ans environ.

La police pense que c'est l'œuvre d'un groupe de « bandoleros » qui ont dû assassiner les six personnes puis ont fait brûler les cadavres.

RÉALITÉ OU FICTION:

MATTEI A ÉTÉ ASSASSINÉ PAR DES GANGSTERS DU PÉTROLE

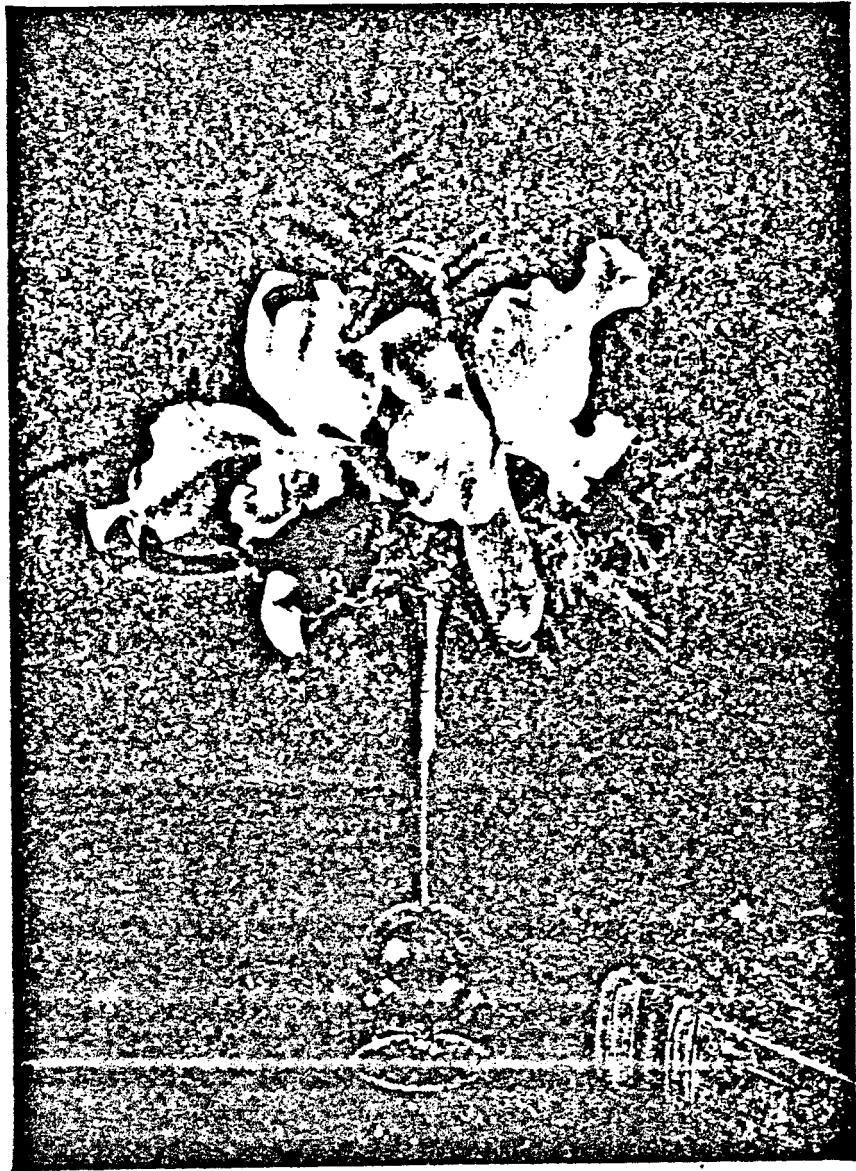
Moscou, 19 décembre. — Dans une émission consacrée à l'inauguration du pipe-line joignant l'U.R.S.S. à l'Allemagne orientale, Radio-Moscou a affirmé ce matin qu'Enrico Mattei, président du monopole pétrolier italien, qui a trouvé la mort le 27 octobre 1962 dans un accident d'avion, avait été assassiné par des « gangsters internationaux du pétrole ».

« Quand l'Italie a osé acheter du pétrole soviétique, des attentats ont commencé contre la vie d'Enrico Mattei », a déclaré la radio soviétique. « Les gangsters du pétrole ont finalement provoqué l'accident d'avion dans lequel Mattei a trouvé la mort ».

A noter que l'histoire secrète du pétrole comporte bien quelques épisodes de « série noire ».

AU MEXIQUE — UN RÉSEAU DE PROSTITUTION EFFRAYANT

San Francisco del Rincon (Mexique), 20 janvier. — Treize personnes, dont six femmes, ont été inculpées de prostitution, d'homicides, d'enlèvements et d'inhumations clandestines.



Le Breuil[®]
FLEURS

10, quai Général-Guisan, Genève Tél. 25 06 14
152, route de Lausanne, Versoix Tél. 8 55 65

Parmi les inculpés figurent deux sœurs, Maria de Jesus et Delfine Gonzalez Valenzuela, chefs d'un réseau de traite des blanches qui, selon la police, se livrait à des assassinats de femmes et à l'ensevelissement clandestin de leurs cadavres depuis près de vingt ans.

Un autre inculpé est un capitaine de l'armée mexicaine, Hermenegildo Zumiga Maldonado, qui est accusé d'avoir protégé les deux sœurs, alors qu'il était commandant de la garnison locale.

Entre-temps, l'enquête se poursuit sur cette affaire, découverte au début de la semaine dernière, lors de l'arrestation des deux sœurs, à Lagos de Moreno, ville voisine et d'une perquisition dans un ranch leur appartenant aux environs de San Francisco del Rincon.

La perquisition devait amener la mise au jour de 17 cadavres de femmes et d'enfants, mais les autorités craignent que le nombre des victimes n'atteigne la trentaine.

Les deux sœurs, selon les enquêteurs, dirigeaient le réseau depuis Lagos de Moreno et fournissaient les exploitants de maisons closes des Etats de Jalisco et de Queretaro, à raison de 1000 pesos (400 francs) par fille.

Les pensionnaires des sœurs étaient isolées dans une sorte de camp, où elles souffraient de la faim.

Les prostituées devenues vieilles ou malades étaient « liquidiées ». Leurs corps étaient généralement dépecés et brûlés à l'essence, avant d'être inhumés dans le ranch.

POUR LES SŒURS PROXÉNÈTES UNE FILLE NE VALAIT QUE 80 DOLLARS

San Francisco del Rincon, 22 janvier. — Delfina et Maria del Jesus Gonzalez Valenzuela, principales inculpées de l'affaire de prostitution et de meurtre de San Francisco del Rincon ont comparu devant le juge d'instruction de Leon pour s'expliquer sur leurs activités.

Les deux sœurs ont reconnu avoir dirigé des maisons closes mais ont farouchement nié avoir commis ou ordonné le meurtre des pensionnaires récalcitrantes, malades ou trop vieilles.

Or, jusqu'ici, dix-sept corps et de nombreux ossements de femmes et de nouveau-nés ont été découverts par la police dans un ranch qui servait de « camp de concentration » aux sœurs Valenzuela.

Lorsque les accusées ont été amenées au tribunal, une foule de plus de 500 personnes criait avec colère: « Lynchez-les! », et les policiers chargés de les escorter ont éprouvé les plus vives appréhensions.

L'instruction pourrait durer un an mais, d'ores et déjà, le juge Tonoteo Lozano a ordonné que dix membres appartenant au réseau des sœurs Valenzuela soient traduits en justice comme complices.

Après cette décision, l'avocat commis d'office par le tribunal pour défendre les accusées a déclaré: « Que puis-je dire pour leur défense? Les principaux chefs d'accusation sont déjà prouvés. » Les deux sœurs sont passibles d'une peine de quarante à soixante ans de prison.

D'après la police, le réseau, qui avait des activités dans une demi-douzaine de villes, vendait parfois des filles à d'autres organisations pour la modique somme de 80 dollars.

La plupart des filles étaient recrutées dans les milieux ruraux. On leur promettait de les faire travailler comme bonnes à la ville, mais elles étaient aussitôt destinées à d'autres travaux. La plupart étaient illettrées et n'avaient jamais quitté leur village natal.

DE FRANCE EN SUISSE AVORTEMENTS A LA CHAÎNE UN VAUDOIS AVOUE 25 OPÉRATIONS

Dijon, 30 octobre 1963. — Une jeune fille se présente, il y a quelques jours, chez des amis, afin de leur emprunter de l'argent. Devant son désir d'emprunter, une forte somme, ces personnes la questionnèrent et apprirent, après bien des réticences, que cette jeune fille était enceinte et connaissait une personne qui se faisait fort de la faire avorter.

Les gendarmes, discrètement avertis, commencèrent une enquête. Ils découvrirent qu'un comptable suisse, du canton de Vaud, âgé de 34 ans, se livrait à ce genre d'opération, avec l'aide de sages-femmes. Il avait fait opérer 25 jeunes femmes, venues de Nice, Paris, Limoges et surtout du pays de Monthéliard. Il avait organisé toute une filière, grâce à la complicité de passeurs. Ces jeunes femmes, qui avaient obtenu rendez-vous par lettre, se rendaient en Suisse, à une adresse indiquée, où le comptable était présent.

Trente-six complices auront à répondre de leurs agissements.

Quant au comptable, les enquêteurs ont trouvé chez lui, en Suisse, différents produits et matériel d'avortement et deux lettres de remerciement de ses clientes, rédigées en code.

Au début, c'est-à-dire en 1959, il demandait 300 francs. Son dernier tarif était de l'ordre de 1400 francs, chaque rabatteur bénéficiant d'une commission.

Cette affaire risque d'amener des emuis à une soixantaine de jeunes femmes, qui vont être inculpées, car si le comptable a avoué avoir pratiqué 25 opérations, une soixantaine ont déjà été découvertes.

LES ATTAQUES A MAIN ARMÉE

Notre Revue est dans l'impossibilité de fournir même un tableau très approximatif de l'action criminelle dans le domaine des agressions à main armée ou des vols. On peut penser que, tant que les compagnies d'assurances, les industriels, les banques, etc., ne considéreront pas le risque couru comme trop élevé, on ne constatera pas la mise en œuvre de toutes les forces saines de divers Etats en vue de lutter contre le banditisme. La police, seule, ne peut tout faire, il faut l'appui de toute la société. Nous proposons une conférence internationale groupant l'Interpol, les associations de banquiers, les assurances, les polices privées (genre Sécurité), en vue de mettre fin à la situation précaire actuelle. Réd.

A PARIS UNE BANQUE ATTAQUÉE PAR TROIS BANDITS

Paris, 25 août 1963. — Une agression à main armée a eu lieu samedi, vers 10 heures, à Viry-Châtillon, dans une succursale du Crédit Lyonnais, laquelle n'est ouverte que